

CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUHINEC

SÉANCE DU 05.10.2023

M. MOULLEC : Merci à toutes et à tous de votre présence. Je vais démarrer en faisant l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

1- Administration de l'Assemblée - Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2023

M. MOULLEC : Ordre du jour, sur l'approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2023, est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Yves THOMAS.

M. THOMAS : Je voulais savoir si vous avez eu la réponse de l'architecte des Bâtiments de France sur la peinture sur les toits.

M. MOULLEC : Non, pas encore, on n'a pas eu de réponse, pas là-dessus. On sera amenés à le voir de toute façon bientôt. Mais pour l'instant, on n'a pas eu de réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ce compte-rendu ? Il n'y en a pas.

Je le soumets au vote. Est-ce qu'il y a des gens qui votent contre ? Qui s'abstiennent ? Unanimité, merci.

2- Administration de l'Assemblée - Désignation du secrétaire de séance

M. MOULLEC : Point n° 2 : désignation du secrétaire de séance. Un volontaire, une volontaire ? Florian LE BARS. Merci, Florian.

3- Finances – Redevance d'occupation du domaine public GRDF

M. MOULLEC : Et on rentre un peu dans les sujets avec le point n° 3, les finances, la redevance d'occupation du domaine public GRDF. Sylvie, c'est toi.

Mme LE BORGNE : Tous les ans, on reçoit de GRDF, une redevance pour l'occupation du domaine public. GRDF occupe notre territoire, on perçoit deux types de redevances. Il y en a une qui concerne la pose permanente des câbles, c'est la redevance d'occupation classique. Pour 2023, il serait question de toucher 834 €. Et comme ils font également des travaux provisoires, pour la partie provisoire, on pourrait percevoir 64 €.

L'année dernière, on avait perçu 232 € pour le provisoire et 779 pour le définitif. Il y a eu moins de travaux de la part de GRDF cette année, ce qui fait que la redevance pour le provisoire est un peu moindre. Du coup, ça a été soumis à la commission des finances du 21 septembre.

Je ne sais pas si vous avez des questions pour cette redevance, c'est une recette pour la Commune, est-ce que ça vous pose question ou pas ? Non.

Dans ce cas-là, je vais la soumettre au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver la redevance d'occupation du domaine public (RODP) à hauteur de 834 € ;
- Approuver la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz pour 64 €.
- Approuver l'émission d'un titre global de 898 € pour les redevances susvisées.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Accord à l'unanimité.

4- Finances - Aide aux familles pour le transport scolaire

M. MOULLEC : Je te laisse continuer, Sylvie, sur le point n° 4, finances, aide aux familles pour le transport scolaire.

Mme LE BORGNE : Le point suivant concerne une aide qu'on a pour habitude de donner aux familles dont les enfants vont au collège, pour les difficultés de transport scolaire. C'est une aide qu'on donne depuis un certain nombre d'années, notamment depuis que la Commune n'a plus la compétence en matière de transport scolaire pour le collège, pour la partie transport.

Les tarifs de BreizhGo n'ont pas changé par rapport à l'année dernière. La tarification était de 120 € pour le premier enfant, pareil pour le deuxième enfant, 50 € pour le troisième et gratuit à compter du quatrième. Et donc, on propose de renouveler sur les mêmes bases que l'année précédente l'aide de la Commune, à savoir 80 € pour les premier et deuxième enfants, 20 € pour le troisième enfant et, bien entendu, rien pour le quatrième puisque de toute façon, il ne paie rien.

Avez-vous des remarques ?

M. MOULLEC : Juste un complément à ce que tu dis, pour revenir sur l'échange qu'on a eu en commission, la demande d'Yves THOMAS d'une prise en charge pour les demandes pour les lycéens, demande à laquelle on n'a pas donné suite cette année.

Mme LE BORGNE : C'est d'ailleurs d'autant plus logique que concernant le collège, comme vous le savez, lorsqu'on donne les subventions, on l'a passée, on en passera encore tout à l'heure, on apporte également une aide pour les collèges, notamment pour la pratique d'activités sportives ou extrascolaires pour les voyages scolaires. Mais on s'est toujours arrêté aux enfants des collèges. On n'a jamais donné pour le lycée puisque le problème, c'est qu'on risque d'ouvrir une porte qui risque d'être un peu lourde pour nous, que ce soit pour le transport comme pour les activités périscolaires et autres, donc c'est pour ça, le choix a été proposé de maintenir sur la partie collège.

M. MOULLEC : À l'instar de toutes les communes.

Mme LE BORGNE : Voilà, c'est ça. Surtout qu'on a un collège sur la commune, donc ça s'entend encore plus. On n'a malheureusement plus de lycée, mais c'est pour ça que notre aide ne peut porter que sur la partie collège. Donc le transport scolaire pour les lycéens, malheureusement, ça sera un peu trop compliqué. Parce qu'après, ça pourrait générer une aide sur d'autres activités périscolaires ou autres, donc ça sera un peu plus lourd. C'est pour ça qu'on veut s'en tenir à ça.

Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques.

M. THOMAS : Moi, je le trouve dommage. En fait, on ne va rien ouvrir du tout. Vous faites ce que vous voulez avec les finances de la Commune. Donc, si un lycée vient demander une aide pour les activités périscolaires, on peut très bien lui dire « non ».

Mme LE BORGNE : Ils n'ont jamais demandé de toute façon.

M. THOMAS : Mais vous venez de l'évoquer, donc voilà. Par contre ici, on parle bien d'une aide pour les enfants. Tout à l'heure, on va voter pour le Plan d'action et de développement durable. S'il y avait quelque chose, parce qu'on nous parle tout à l'heure de plein de choses, de déplacements et tout ça.

Ça concerne bien les déplacements, je trouve qu'on est pile-poil dedans. Ça n'a rien à voir avec autre chose, on aide les familles. Et je pense qu'avec les temps qui courent, ça ne serait pas du luxe. On favoriserait encore plus les déplacements en commun. J'avoue que je ne saisis pas, mais bon.

Mme LE BORGNE : C'est bizarre parce que dans le mandat précédent, vous n'avez pas non plus mis ça en place.

M. THOMAS : Si, ça avait été évoqué au dernier Conseil municipal. Et du coup, il y avait eu consensus autour de la table pour dire que oui, il fallait que ça soit fait.

M. MOULLEC : Dernier conseil de la mandature, c'est ça ?

M. THOMAS : Non, pas dernier conseil.

M. MOULLEC : C'est ce que tu viens de dire.

M. THOMAS : J'ai dit : « la dernière année », pas au dernier Conseil.

M. MOULLEC : Après, c'est toujours dans le débat. Est-ce que les collectivités doivent tout financer ? À un moment donné, on a fait le choix par exemple déjà de ne pas augmenter les impôts, et on s'y tient. Donc maintenant, si on commence à financer tout, y compris ce qui à la base n'est pas de notre compétence et ne nous concerne pas, à un moment donné aussi, c'est « où on s'arrête ? » si on veut continuer à ne pas toucher aux impôts et aux bases d'imposition qui déjà augmentent suffisamment au niveau des bases de l'État.

Je rappelle, c'est 7,10 cette année, ce n'est pas rien. Vous l'avez tous retrouvé dans vos taxes foncières. Donc, je tiens à une chose, je tiens à maîtriser la masse financière, le budget de la Commune. Et si je commence à intervenir là où je n'ai pas forcément

à intervenir, et en plus, je serais le seul à le faire dans tout le coin ici parce que les autres ne le font pas non plus, je ne suis pas sûr que le message soit bon.

Maintenant, par rapport à ce que tu dis, que ça favoriserait plus les gens à prendre le car, ils le prennent déjà, le car. Ceci dit, tu as raison, il y a un problème au niveau des coûts de gasoil, des coûts de transport. Effectivement, tu as raison. Mais je l'ai dit et je le redis : ce n'est pas aux collectivités, aux municipalités, aux mairies de tout porter. Et je rappelle une chose, les lycées, c'est la compétence de la Région. Ce n'est pas les compétences de la Commune.

M. THOMAS : Et le collège, c'est une compétence du Département.

M. MOULLEC : Oui, et il s'avère qu'on en a un sur notre commune, donc c'est différent.

M. THOMAS : Et tous les enfants ne vont pas au collège Locqueran ?

Mme LE BORGNE : En tout cas, on reste quand même sensible aux difficultés financières des familles. Ceci étant, les familles qui ont des difficultés peuvent s'adresser à nous, notamment à travers le CCAS. On reçoit des fois des demandes d'aides au niveau du CCAS, ce sont des demandes qu'on traite à part du Conseil municipal. Et donc, bien entendu, s'il y a des familles qui ont des soucis, on peut toujours y répondre.

M. MOULLEC : Et Annie, tu es bien placée pour en parler, on intervient régulièrement.

M. THOMAS : Mais après, je vous dirais qu'on est capable de mettre 72 000 € sur des illuminations.

M. MOULLEC : En l'occurrence, ce n'est pas ça, c'est moins. Tu le verras tout à l'heure.

M. THOMAS : Et on peut peut-être, si vous faites un budget, 48 000 €, on peut tout faire.

M. MOULLEC : On peut tout faire. Et je te dis, tu aurais pu le faire dans le mandat précédent.

M. THOMAS : On est en 2021, on va arriver en 2024.

M. MOULLEC : C'est un choix qu'on fait, je l'ai dit, on n'a pas à porter toutes les politiques au niveau municipal. On en a déjà assez, on nous en a déjà enlevé assez ces cinq-six dernières années en matière de compensation de l'État, de dotations. Donc à un moment donné, on ne peut pas tout faire. Et moi, je t'ai dit, je viens de le dire et je le redis, j'attache une importance grande à maîtriser le budget de la Commune. Et si je commence à arroser un peu partout, à gauche, à droite, des choses qui ne sont pas de notre ressort, je ne vais pas m'en sortir. Je tiens à rester là-dedans.

M. THOMAS : Si je me souviens bien, les dotations n'ont pas baissé pour Plouhinec. Il faut être honnête aussi.

M. MOULLEC : Mais tu sais comment ça se passe, les compétences et compagnie.

M. THOMAS : Oui, mais pour l'instant, les dotations n'ont pas baissé. Il faut rester aussi dans les choses factuelles.

Mme LE BORGNE : Pour l'instant, il faut qu'on s'en tienne au collège parce qu'au-delà de ça, on risque aussi peut-être un jour, on pourrait nous demander pour les étudiants, pour aller à la fac, je ne sais où. Là, c'est une porte...

M. THOMAS : Je vous parle juste des lycéens, je ne vous parle pas des étudiants. Donc, nous allons nous abstenir puisqu'on trouve que c'est une très bonne chose et il faut continuer d'aider les collégiens. Et on estime que nous, c'est une très bonne chose aussi d'aider les lycéens.

M. MOULLEC : Parfait.

Mme LE BORGNE : D'autant plus qu'on a un collège sur la commune, et on y tient beaucoup.

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Il n'y en a pas.

Je la soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des gens qui votent contre ? Qui s'abstiennent ? Trois. Merci.

5- Finances – Associations – subventions – 2^{ème} examen

M. MOULLEC : Délibération suivante, c'est Pascal.

M. DRUON : Je vais vous présenter le deuxième examen, les demandes aux subventions 2023. Ce sont des demandes qui sont soit des dossiers qui n'étaient pas complets, soit des demandes qui sont arrivées tardivement.

- L'APE Diwan Pontekroaz, 8 800 € ;
- L'APE Sainte Anne, rien ;
- École Notre-Dame de Roscudon, 352 €, c'est pour les activités pédagogiques ;
- Groupe des Bruyères, 300 €, il y a 14 adhérents à Plouhinec ;
- Le P'ty Plus (EHPAD de Plouhinec), 500 €, c'est le barème ;
- Comité des Œuvres sociales du personnel communal, 1 500 € ;
- Résidence de la Fontaine, EHPAD Pont-Croix, 500 € ;
- Amicale Ty Penn Ar Bed, EHPAD de Cléden-Cap-Sizun, 500 € ;
- France Alzheimer, 50 €, il y a huit personnes concernées à Plouhinec ;
- Prévention routière, 100 € ;
- Les Marins de Mers-el-Kebir, 300 €.

Pour un total pour le fonctionnement de 12 902 €.

Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Non ? Je continue.

Demandes de subventions exceptionnelles, deuxième examen :

- Finist'Air événements (report en instruction du dossier qui n'était pas présenté au dernier Conseil) ;

- Marché d'été de Pors Poulhan vendredi soir : 1 000 € ;
- Mob Kozh 29 : 300 €. C'est une nouvelle association créée cette année et ils ont organisé un tour du Cap Sizun des vieilles mobylettes, donc 300 € ;
- Appel Ar Zenith : 500 €.

Pour un total de 1 800 €.

Pour le chèque sportif, Tennis Club du Cap-Sizun, un chèque, 15 €. Pour le Handball Club du Cap-Sizun, 90 €, un montant total de 105 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver les attributions de subventions aux associations, 2^{ème} examen, telles que présentées sur les tableaux ;
- Approuver les attributions de subventions exceptionnelles, 2^{ème} examen, aux associations telles que présentées toujours sur les tableaux ;
- Approuver les différentes demandes de chèques sport toujours sur les tableaux.

Pas de question ? Je soumetts au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité.

M. MOULLEC : Merci, Pascal.

6- Urbanisme – Cession – Poulgoazec – Parcelle YW 13

M. MOULLEC : La délibération n° 6 concerne l'urbanisme, une cession à Poulgoazec sur la parcelle YW 13. Il est exposé aux membres du Conseil municipal d'opérer une cession à Poulgoazec, d'une partie de la parcelle YW 13 d'environ 1 500 m² au profit de la société Stratimer représentée par Monsieur CONAN.

La parcelle est cadastrée YW 13 et la surface concernée représente une superficie d'environ 1 500 m². Elle est proposée à la vente par la commune à la société Stratimer représentée par Monsieur CONAN au prix de 50 000 € et les frais de géomètre et d'acte notarié seront exceptionnellement à la charge de la Commune compte tenu du fait que la société se chargera de la pose d'une clôture délimitant sa surface d'acquisition.

C'est un dossier qui date de longtemps, c'était un engagement que j'avais pris, que nous avons pris avec Monsieur CONAN avant les élections et d'essayer au maximum de rétrocéder cette parcelle. Ça a pris du temps parce qu'il a fallu faire une modification du PLU. Et faire une modification de PLU en France, ça a pris un an et demi.

C'est aussi très heureux pour lui déjà, parce que depuis le temps, ça fait plus de 20 ans qu'il cherche à bouger et qu'il n'y arrive pas. Donc, je suis très heureux de passer aujourd'hui cette délibération qui va lui permettre, je pense, d'exercer son métier dans de meilleures conditions et en pleine cohérence avec les réaménagements qu'il y a, notamment au niveau du port de Poulgoazec avec l'aire de carénage et la cale qui

était mise en place et en service au mois de juin ou fin juillet. Ce qui donne un petit peu à cet ensemble-là une certaine cohérence.

Et puis, puisque je parle de Poulgoazec, c'est aussi le traitement de ce quartier de la commune, qui traite à la fois de l'activité économique, professionnelle par ça. Mais juste un petit mot, depuis le début du mandat, c'est l'ouverture d'un restaurant à l'ancienne Poste que la ville a cédée, il y a deux ans, un an et demi-deux ans, à Marc MOULLEC – qui n'est pas de ma famille, je précise.

C'est la construction de la nouvelle cale, ce sont des travaux conséquents sur la criée, par l'intermédiaire à la fois du Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance et de la CCI dans le cadre de sa délégation de service public. C'est également une enveloppe conséquente de 7,5 millions d'euros qui a été actée et votée par le Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance qui seront fléchés sur la construction d'un port de plaisance dont les études vont commencer là à la rentrée et normalement, le début des travaux est prévu sur 2026, livraison en 2027.

Tout ça prend forme. Et personnellement, je m'en réjouis et je suis très heureux, je le redis, de passer cette délibération ici ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?

M. GUILLOU : J'ai juste une question, mais parce que je n'étais pas à la commission. C'est l'accès, ce n'est pas très large.

M. MOULLEC : Mais ça va être repris.

Mme LE BORGNE : Il a pris contact avec les voisins pour racheter des parcelles et élargir.

M. MOULLEC : On a fait le tour, les éventuels obstacles ont été levés.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver la cession d'une partie de la parcelle YW 13 d'une superficie d'environ 1 500 m² à la société Stratimer représentée par Monsieur CONAN à hauteur de 50 000 € ;
- Dire que les frais d'acquisition seront exceptionnellement à la charge de la Commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, de m'autoriser, Madame Solène JULIEN LE MAO, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Est-ce qu'il y a des gens qui votent contre cette délibération ? Des gens qui s'abstiennent ? Unanimité, merci.

7- Urbanisme – Acquisition rue des Courlis - Parcelle AB 324

M. MOULLEC : Délibération n° 7, toujours l'urbanisme, et je passe la parole à Solène.

Mme JULIEN LE MAO : C'est l'acquisition de la parcelle AB 324 qui se trouve rue des Courlis. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'opérer une acquisition, dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles et du sentier côtier, d'une superficie d'environ 600 m² de la parcelle AB 324, située au 6 rue des Courlis, aux consorts BOSSER.

La surface cédée par les consorts BOSSER se porte environ à hauteur de 600 m² pour un prix de vente de 0,45 €/m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AB 324 aux consorts BOSSER ;
- Approuver le prix d'achat d'environ 600 m² pour un montant de 0,45 €/m² ;
- Dire que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, autoriser la Première adjointe à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

8- Urbanisme – Acquisition Kersiny – Parcelle YO 50

Mme JULIEN LE MAO : Je continue avec la n° 8. C'est une acquisition de la parcelle YO 50 à Kersiny. C'est une demande émise par les héritiers de Monsieur MORÉAC. La surface de la parcelle cédée par les consorts MORÉAC se porte à hauteur totale de 792 m² pour un prix de vente de 0,45 €/m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THOMAS : Quel est l'intérêt stratégique d'un tel achat ?

Mme JULIEN LE MAO : Il y a déjà la protection parce qu'on est sur l'arrière des terrains de tennis, dans la prolongation. On a étudié une possibilité pour les cheminements doux, les cheminements vélo. Donc, on est en train de finaliser un circuit.

M. THOMAS : Donc, ça passerait par ce terrain-là ?

Mme JULIEN LE MAO : Oui. Il y a d'autres questions ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver l'acquisition par la commune de la parcelle YO 50 aux consorts MORÉAC ;
- Approuver le prix d'achat des 792 m² pour un montant de 0,45 €/m² ;
- Dire que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la Commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- Et en l'absence de Monsieur le Maire, m'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

9- Urbanisme – Acquisition rue des Courlis – Parcelle AB 330

Mme JULIEN LE MAO : Ensuite, on arrive sur la n° 9, qui est l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 330 qui se trouve aussi rue des Courlis dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles et du sentier côtier, pour une superficie de 502 m² de la parcelle AB 330, située rue des Courlis et appartenant à Monsieur et Madame MARTIN Denis et Élisabeth conformément au plan de division réalisé par le cabinet de géomètres qui a été fait le 27/08/2021.

La surface cédée est de 502 m² pour un prix de vente de 0,45 €/m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Y a-t-il des questions ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Approuver l'acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle AB 330 à Monsieur et Madame MARTIN ;
- Approuver le prix d'achat de 502 m² pour un montant de 0,45 €/m² ;
- Dire que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la Commune ;
- Et autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, de m'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

M. MOULLEC : Juste, je refais un point avant que tu continues sur le PADD. Je voudrais juste revenir sur mon intervention de tout à l'heure qui concernait Poulgoazec, simplement pour dire que tout le monde est au Conseil municipal, mais tout le monde n'est pas conseiller communautaire. La Communauté de communes qui s'est réunie en conseil mardi soir a acté le fait de lancer une étude de faisabilité sur le transfert du Musée maritime du Cap Sizun à Jean Moulin. Ça vient compléter le panorama sud-

ouest de la ville. Je m'excuse de ne pas avoir été complet tout à l'heure. Tu peux y aller.

10- Urbanisme – PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) 2023

Mme JULIEN LE MAO : Du coup, le point 10, révision du PLU et présentation du PADD et des débats. Il est proposé aux membres du Conseil municipal, dans le cadre de la révision du PLU, de prendre connaissance du plan guide – je pense que vous l'avez tous reçu en pièce jointe – du planning général du PLU et de débattre sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants ;

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, qui transfère aux communes les compétences en matière d'urbanisme,

Vu les travaux d'élaboration du projet de PLU,

Vu la procédure de concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU,

Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durable (ce qu'on appelle le PADD) proposées en débat au Conseil municipal,

Considérant que les orientations générales du PADD doivent donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU, Monsieur le Maire rappelle que la Commune a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du Conseil municipal du 13 avril 2017 et qu'un diagnostic a été réalisé afin d'élaborer le PADD.

Le PADD est la clef de voûte du dossier du PLU ; il fixe l'économie générale du document d'urbanisme. Il doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement de notre territoire à long terme.

Le PADD doit être une expression de notre volonté d'élus. Il expose notre projet politique adapté et répondant aux besoins, aux enjeux de notre territoire, aux outils mobilisables par notre Collectivité.

Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et garantit l'équilibre entre protection des espaces naturels et développement urbain.

Le PADD présente les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement. Il répond aux obligations édictées par l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme. Elles doivent aborder les trois thèmes centraux qui fondent les principes du développement

durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- Le respect du principe d'équilibre en préservant l'environnement, le patrimoine naturel et urbain, en assurant la promotion d'un développement urbain équilibré, et en valorisant le cadre de vie des habitants ;
- Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale ;
- et une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme que les pièces du PLU, telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation (qu'on appelle OAP) déclineront par la suite. Il doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites sur le PLU.

Ainsi, la loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal pour un PLU communal, son contenu doit se limiter à la rédaction des orientations : aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, aux éléments ou dispositions qui sont plus généralement de la compétence du PLU.

Le PADD doit être un document court et lisible afin de faciliter sa compréhension et son appropriation par le plus grand nombre, il se doit d'être le plus pédagogique possible.

Le bureau d'études FUTUR PROCHE nous a accompagnés dans cette rédaction du PADD. La présentation de tous les documents comportait les éléments de débat suivants :

- Les principales caractéristiques du territoire ;
- Les objectifs des documents supracommunaux ;
- Les orientations générales proposées pour le PADD.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

Après avoir entendu la présentation, le Conseil municipal est sollicité pour :

- Décider de débattre les orientations générales du PADD annexées à la présente délibération ;
- Prendre acte que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération aura eu lieu ;
- Dire que ces éléments seront communiqués au public dès publication de la présente délibération ;
- Dire que la présente délibération sera transmise au Préfet du Finistère et au Directeur de la DDTM du Finistère.

Y a-t-il des votes contre ?

M. THOMAS : On parle dans : « le bureau d'études FUTUR PROCHE est invité à

présenter au Conseil municipal... »

Mme JULIEN LE MAO : Non, ils ne sont pas là et on vous a fait parvenir dans les annexes toutes les pièces que propose le PADD et le plan.

M. THOMAS : Et dans le PADD, les orientations du projet, la première phrase, c'est : « le PADD a été débattu en Conseil municipal ».

Mme JULIEN LE MAO : C'est pour ça que je vous dis : est-ce que vous avez des questions ?

M. MOULLEC : Par rapport à tous les éléments que vous avez, est-ce que vous avez des questions sur ce projet ? Vous l'avez regardé ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est ça. Quand je vous dis : « est-ce que vous avez des questions ? », c'est là qu'on se fait le débat.

M. MOULLEC : Après, peut-être que pour une fois, la majorité aussi peut poser des questions. Puisque là, le souvenir que j'en ai, on nous avait dit que c'est quelque chose qui est très regardé par la préfecture s'il y a eu finalement débat ou pas. Et s'il n'y a pas débat, c'est caduc.

Mme JULIEN LE MAO : C'est pour ça que je demande si vous avez des questions dans le débat.

M. THOMAS : Là, on viendra à votre secours si on pose des questions. Mais la majorité peut aussi poser des questions.

M. MOULLEC : La majorité a bossé.

Mme JULIEN LE MAO : Elle a bossé ; le PADD on le connaît.

M. THOMAS : Alors, on ne peut pas dire qu'il ait été débattu juste comme cela ?

M. MOULLEC : Vous avez les pièces en amont, on ne peut pas rédiger les questions à votre place. Tu l'as regardé, tu l'as eu, vous l'avez regardé. Vous pouvez poser vos questions. Après, si dans la majorité, il y a des gens qui ont des questions à poser, ils peuvent les poser aussi. Mais moi, je m'adresse directement à vous puisque vous êtes dans l'opposition, nous, on est dedans au quotidien, mais vous pas. Donc, on vous a envoyé un document qui fait 20 pages, qui retrace les grandes lignes de ce PADD.

Mme JULIEN LE MAO : Mais nous, on a fait des réunions. Les membres du Conseil sont au courant de ce qu'il y a dans le PADD puisqu'on l'a fait tous ensemble. Donc, c'est notre volonté politique, donc forcément que la majorité est dans ce document.

Après, le débat, c'est aussi à vous si vous avez des questions, s'il y a des points sur lesquels vous voulez qu'on revienne, je ne sais pas. Allons-y.

Mme LAUTREDOU : On le reprend page par page, ce sera plus facile.

M. MOULLEC : Et donc, vous n'avez rien préparé ?

M. THOMAS : Si ! Là, vous vous moquez de nous.

M. MOULLEC : Non, je pose la question.

M. THOMAS : Mais nous, on s'attendait à avoir une présentation. Et je pensais même vous demander si on peut poser les questions pendant la présentation ou pas.

Mme JULIEN LE MAO : Bon ; le rappel des objectifs du PLU, on avait :

- Préserver et renforcer l'identité de la commune ;
- Accueillir les nouveaux habitants afin notamment de rajeunir la population ;
- Réduire la consommation foncière par un équilibre entre le développement de l'urbanisation, et le renouvellement urbain (notamment en identifiant les zones de développement urbain prioritaire, et les espaces urbanisés densifiables) ;
- Favoriser le développement économique et soutenir de façon équilibrée, l'ensemble des activités existantes et notamment :
 - o Préserver les espaces agricoles et naturels ;
 - o Pérenniser les zones d'activités économiques ;
 - o Développer la dynamique commerciale communale.
- Conforter et développer l'activité touristique de la commune, notamment en préservant les campings ;
- Être attentif à la préservation des corridors biologiques et autres trames vertes et bleues, des espaces de respiration, au maintien de certains cônes de vue ;
- Valoriser le patrimoine culturel, architectural et paysager ;
- Prévenir les risques de submersion marine dans l'aménagement du territoire, dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux inondations ;
- Mettre le PLU en compatibilité avec les documents supra-communaux, notamment le Schéma de cohérence territoriale de l'Ouest Cornouaille, le SCoT ;
- Améliorer les dispositions réglementaires du PLU et redéfinir l'ensemble des outils réglementaires (emplacements réservés, espaces boisés classés, orientations d'aménagements...).

Le Schéma de cohérence territoriale de l'ouest Cornouaille, approuvé le 21 mai 2015, entre en révision pour intégrer les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols de l'article 191 de la Loi Climat et Résilience. La temporalité de la procédure de révision du SCoT succède à celle de l'élaboration du PLU de Plouhinec, qui se rendra compatible avec les grands objectifs du SCoT en vigueur et avec les futurs objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les grands objectifs du SCoT sont :

- Préserver le fonctionnement écologique et paysager d'un territoire maritime ;
- Structurer l'organisation des activités humaines et améliorer l'accessibilité du territoire ;
- Consolider l'identité économique et culturelle du territoire ;
- Assurer une gestion environnementale durable.

Est-ce que là-dessus, il y a des questions ?

Le contenu du PADD, je ne sais pas si je reviens dessus ou pas ? Non ? La procédure juridique, c'est bon ?

M. MOULLEC : Les orientations.

Mme JULIEN LE MAO : Les orientations. L'ambition retenue est donc de construire un projet de territoire attractif, solidaire, respectueux de l'environnement. Ces ambitions s'articulent autour de quatre axes qui porteront le projet de territoire à l'horizon 2035 :

- Premier axe : Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Axe 2 : Un développement urbain équilibré axé sur la solidarité ;
- Axe 3 : Un aménagement urbain qui valorise la qualité urbaine et l'identité territoriale ;
- Axe 4 : Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental.

Déclinaison en grandes orientations générales. La Commune a analysé d'une part les orientations qui s'imposent à son territoire (les orientations issues du SCoT, du SRADDET, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE de l'ouest Cornouaille et bien d'autres), et d'autre part celles qui ont émané du diagnostic du territoire, des comités de pilotage, des réunions de travail et de l'expression de la volonté des élus.

Un certain nombre d'enjeux ont été mis en évidence à l'issue de la phase de diagnostic et de l'élaboration du Plan guide et de l'étude urbaine. Cette réflexion sur les enjeux et les projets de la Commune a fondé le travail préalable de rédaction du PADD. La Commune souhaite présenter un projet de territoire porteur de développement durable, conciliant les différents intérêts des acteurs, assurant un développement raisonné et rationnel tout en plaçant la population au cœur du projet.

Je ne reviens pas sur comment lire un PADD.

Les quatre grandes orientations générales. La première, c'est « Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ».

Les enjeux : première commune la plus peuplée du Cap-Sizun (3 940 habitants en 2020), Plouhinec, avec sa voisine Audierne, est l'une des principales centralités de la partie nord du territoire de l'ouest Cornouaille. Plouhinec bénéficie d'un potentiel attractif : qualité du cadre de vie, offres en équipements/commerces/services, tissu économique étoffé, attractivité du littoral, etc.

Toutefois, elle fait face à certaines fragilités : décroissance démographique (-0,5 % entre 2014 et 2020), offre de logements de plus en plus vieillissante et inadaptée (un logement sur deux a été construit avant les années 1970), activité commerciale qui s'essouffle face à la concurrence du e-commerce, le départ des jeunes du territoire pour étudier et pour travailler, et le vieillissement de la population (un habitant sur deux a plus de 60 ans).

La Commune souhaite infléchir ce phénomène en accueillant de nouveaux habitants, et en particulier une population jeune et active qui permettra de rééquilibrer la tendance démographique de la Commune. Par l'intermédiaire de ce PLU, et en suivant les objectifs démographiques du SCoT de l'ouest Cornouaille, Plouhinec envisage un objectif démographique de +0,4 % (c'est la croissance annuelle de la population), soit 250 habitants supplémentaires à l'horizon de 2035.

Pour mettre en œuvre cet objectif, Plouhinec compte s'appuyer sur deux leviers d'intervention : la stratégie de revitalisation de son territoire engagée dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, et le développement économique qui permettra la création d'emplois et d'activités nécessaires à la revalorisation et l'attractivité de la commune, et plus largement tout le Cap-Sizun.

Dans les orientations, on avait : « A - Affirmer Plouhinec comme Petite Ville de demain ». Régénérer l'attractivité de Plouhinec et de son centre-bourg. Plouhinec fait partie du SCoT de l'ouest Cornouaille, dont l'un des objectifs est de développer une politique de croissance prenant appui sur une attractivité forte et dans une logique de généralisation à l'échelle du SCoT.

Dans l'armature urbaine, Plouhinec appartient au pôle de développement résidentiel de Type 2 du Cap-Sizun, constitué par les communes d'Audierne/Esquibien, Plouhinec et Pont-Croix. Il est fléché pour accueillir une part significative du développement résidentiel de la Communauté de communes, car il offre des services structurants accessibles et sont desservis par les transports. Cet objectif s'inscrit également dans une optique de structuration et d'affirmation du territoire facilitant les coopérations.

Je vous reprends les grands points ou on fait les mini points qu'il y a aussi ? Les grands ?

M. THOMAS : C'est vous qui présentez.

Mme JULIEN LE MAO : Affirmer les fonctions de pôle urbain majeur (pôle de développement résidentiel de type 2) de la commune dans l'armature territoriale du SCoT :

- Valoriser un cadre résidentiel d'intérêt pour le SCoT : offre de logements, appareil commercial et services développés, offre en équipements d'intérêt communautaire, présence d'une ligne de transport en commun, etc.
- Conforter des espaces économiques structurants pour la Communauté de communes du Cap-Sizun afin de pérenniser un tissu économique basé sur les spécificités du territoire (activités maritimes, commerces, agriculture et tourisme) ;
- Entretenir la proximité et complémentarité avec la commune d'Audierne : cadre résidentiel, offre touristique, activités économiques ;
- Être solidaire avec les communes voisines.

Deuxième grand point, c'était : « Inverser la dynamique démographique de Plouhinec en attirant les jeunes et les actifs » :

- Accueillir environ 250 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 ;
- Adapter la production de logements et le développement économique pour favoriser l'accueil de jeunes actifs et des ménages ;
- Répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Concentrer le développement urbain dans le centre-bourg de Plouhinec, et s'appuyer sur la centralité de Poulgoazec et son lien avec Audierne pour dynamiser le territoire.

Le deuxième grand point : améliorer l'offre en mobilités du territoire et son accessibilité interne comme externe :

- Améliorer la desserte du territoire depuis l'extérieur :
 - Fluidification du trafic le long de la RD784 en poursuivant sa requalification, en travaillant sur la création d'itinéraires alternatifs, et en sécurisant les traversées vélo et piéton ;
 - Améliorer et/ou réorganiser l'offre en stationnement de la commune, notamment dans les centres-bourgs et le port de Poulgoazec ;
 - Conforter le lien avec Quimper et les territoires voisins (Douarnenez, Châteaulin, Brest, etc.) ;
 - Développer l'accessibilité vers les principaux pôles : Audierne (pôle d'échange avec enjeu de desserte interne de niveau 1), et Plozévet (pôle de rabattement avec enjeu d'interconnexion de niveau 2).

M. THOMAS : Excusez-moi. Ça veut dire quoi : « Audierne, pôle d'échange avec enjeu de desserte niveau 1 » ?

Mme JULIEN LE MAO : Niveau 1, c'est le proche. Et plus on s'éloigne, on est 1, 2 ou 3.

M. THOMAS : Juste à côté, « Plozévet, pôle de rabattement avec enjeu d'interconnexion de niveau 2 » ?

Mme JULIEN LE MAO : Oui, c'est pour les lycées, par exemple. Ça veut dire que nous, on a des bus qui vont jusqu'à Plozévet. Et après, par exemple, Plozévet a d'autres lignes qui partent vers Pont-L'Abbé, Quimper, Douarnenez ou ainsi de suite.

M. MOULLEC : C'est sur la carte aussi.

Mme JULIEN LE MAO :

- Poursuivre la création d'une offre en mobilités alternatives à la voiture :
 - Profiter de la réorganisation de l'offre en stationnement pour développer des aires de covoiturage ;
 - Valoriser les lignes de transport en commun régionales présentes à l'échelle de l'intercommunalité en améliorant la qualité des espaces publics et des liaisons douces autour des aires de rabattement des stations de transport en commun, au centre-bourg et à Audierne ;
 - Permettre le développement des mobilités cyclables : aménagement de liaisons cyclables sécurisées, création de parkings vélo (espaces et équipements publics, nouvelles opérations d'aménagement) ;
 - Redonner de la place aux piétons dans l'espace public, notamment par le projet d'apaisement du centre-bourg : élargissement des trottoirs, amélioration de la qualité des espaces publics (végétalisation, entretien, sécurité), continuité d'itinéraires directs dans les centralités et autour des points générateurs de déplacements, accessibilité des PMR, des personnes âgées, des poussettes ;
 - S'appuyer sur la réorganisation des mobilités touristiques pour développer les mobilités quotidiennes.
 - Développer des infrastructures permettant le rechargement des véhicules électriques (bornes électriques) ou leur stationnement au sein des parkings existants ou futurs, afin de favoriser l'usage des véhicules non thermiques et contribuer à réduire la part des émissions de GES et de polluants dues au transport sur le territoire.
- Travailler sur la cohérence entre le développement urbain et l'amélioration de l'offre de mobilités :
 - Concentrer le développement urbain dans le centre-bourg de Plouhinec, à proximité des principaux commerces, services et équipements ;
 - Adapter l'offre de stationnement au développement urbain et économique ;

- Aménager des liaisons douces vers les zones d'activités économiques ;
- Limiter la densification des espaces résidentiels peu accessibles.

Le troisième point : Poursuivre la valorisation de l'attractivité résidentielle de Plouhinec.

M. THOMAS : Qu'est-ce qu'on entend par : « limiter la densification des espaces résidentiels peu accessibles ? »

Mme JULIEN LE MAO : En fait, tu as des espaces résidentiels où c'est des petites routes qui peuvent être dangereuses. Et du coup, c'est éviter de faire passer justement encore plus de monde par ces routes-là. Ne pas augmenter le trafic en tout cas sur les routes qui ne sont pas dimensionnées pour le recevoir.

M. THOMAS : Et quand on dit : « aménager des liaisons douces vers les zones d'activités économiques », ça veut dire qu'on aura une liaison douce vers Ty-Frapp aussi ?

Mme JULIEN LE MAO : Oui, il y a Lesvenez, et puis Ty-Frapp. Mais ce n'est pas de suite, on est d'accord, c'est un projet à 2035.

M. MOULLEC : C'est une volonté politique et c'est un projet 2035. C'est important de le préciser quand même.

Mme LAUTREDOU : Préciser qu'il y a 15 ans quand même, parce que demain peut-être...

M. MOULLEC : C'est ce que je viens de dire.

Mme LAUTREDOU : Mais c'est arrivé une fois, pour la mise en état de toutes les routes.

M. MOULLEC : Vous avez raison. C'est 2035. Ça, ce n'est pas le projet de fin de mandat. Je préfère le dire parce que c'est une vision politique qui ne se déclinera pas sans le PLU.

Mme JULIEN LE MAO : Donc, le point 3 : Poursuivre la valorisation de l'attractivité résidentielle de Plouhinec.

- Poursuivre l'amélioration de l'image et de la qualité de vie à Plouhinec, par un traitement qualitatif et paysager :
 - Préserver et requalifier les espaces de transition entre zone urbaine et zone rurale, en s'appuyant sur les trames vertes qu'offrent les vallons et zones humides ;

- Embellir le centre-bourg de Plouhinec : revalorisation des fronts bâtis, apaisement de la circulation et requalification des espaces publics, végétalisation ;
- S'appuyer sur une requalification du port de Poulgoazec pour valoriser son image : réaménagement de l'interface ville-port, valorisation paysagère des rives du Goyen et de la continuité avec Audierne, etc.
- Diffuser les principes de requalification de la RD784 pour les aménagements routiers à venir ;
- Conforter l'offre en équipements de santé de la commune ;
- Poursuivre le développement de l'offre culturelle et sportive de la commune ;

Conforter le Pôle intergénérationnel, culturel et sportif (Pics) et y relocaliser le terrain de tennis de Kersiny.

M. THOMAS : « Diffuser les principes de requalification de la RD784 », ça veut dire que partout, on va faire des trottoirs, et partout on va faire du souterrain ?

Mme JULIEN LE MAO : Non, c'est d'arriver à avoir une continuité pour que les piétons et les vélos soient sécurisés. Après, des choix ont été faits sur les lampadaires, sur l'affichage par exemple, sur les panneaux et tout ça. Et donc, c'est d'arriver à avoir une unité sur toute la commune. Et puis avoir, comme on pouvait avoir, huit ou dix signes de lampadaires.

M. MOULLEC : Aujourd'hui, quand tu rentres, tu as des poteaux roses, après tu as des poteaux bleus, après tu as des poteaux gris. L'idée, c'est de choisir ce qu'on appelle un RAL et de s'y tenir afin d'harmoniser un peu tout ça. Parce que là, franchement, je ne vais pas jeter la pierre à ceux qui m'ont précédé, mais là, une vache ne vaut pas son veau.

M. THOMAS : Alors, ça se limite juste à ça ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est avoir une unité du coup qui facilite aussi le principe de se repérer sur la commune et d'avoir quelque chose de propre et cohérent.

M. THOMAS : Oui, mais on aurait pu juste dire : « mettre les mêmes lampadaires sur la RD784 ».

Mme JULIEN LE MAO : Ce n'est pas que les lampadaires. C'est général.

M. THOMAS : Pour moi, la phrase « les principes de requalification », c'est favoriser le cheminement piéton...

Mme JULIEN LE MAO : C'est ça, c'est en fonction. Après, on ne peut pas se dire : « partout, on va avoir un trottoir de 3 m de large », parce qu'il y a des endroits où on

ne peut pas. Par contre, on va favoriser la mise en sécurité du piéton, du vélo, mais avec l'effectif qu'on a, entre guillemets, sur la commune.

Il y a des endroits où effectivement on pourra avoir de grands trottoirs partagés, où on pourra mettre les piétons, les vélos, les sécuriser avec du végétal. Il y a d'autres endroits où on a des maisons de chaque côté et on ne peut pas, parce qu'on n'aura pas du coup les largeurs de chaussée suffisantes. Mais on essaie de faire au mieux avec ce qu'on a et ce qui est déjà bâti sur la commune.

- Implanter dans le centre-bourg un équipement public d'intérêt intercommunautaire : espace de coworking, salle d'expositions ;
- Réfection du Mille Clubs.
-

M. THOMAS : Là, je n'ai pas trop saisi « réfection du Mille Clubs ».

M. MOULLEC : 2035, encore une fois.

M. THOMAS : Il ne sera pas abimé à ce point-là, j'espère, dans 15 ans.

Mme JULIEN LE MAO : Non, mais je pense qu'il y a le parking déjà qui a besoin d'un petit coup de jeune. Il y aura des choses à faire. Après, ce sont des bâtiments communaux.

- Valoriser la proximité aux espaces naturels par l'aménagement d'un maillage de liaisons douces.
- Développer l'offre numérique du territoire : accès à la fibre et espaces de coworking
- Poursuivre un développement économique à partir des ressources du territoire pour attirer des actifs et des entreprises :
 - Développer l'artisanat en diversifiant la ZA de Ty-Frapp en priorité :
 - À court terme, organiser le développement des activités existantes par la densification verticale et horizontale des parcelles en concertation avec les acteurs économiques du territoire ;
 - À moyen terme, diversifier le tissu économique de la zone et aménager la phase 1 du village-artisan de Ty-Frapp en extension de l'existant ;
 - À long terme, poursuivre la diversification de la zone et aménagement la phase 2 du village-artisan en extension de l'existant, sous condition du remplissage de la première phase de l'opération ;
 - Promouvoir la fonctionnalité et la qualité des aménagements de la zone, et l'optimisation du foncier, en densification comme en extension.

M. THOMAS : Du coup, quels sont nos leviers d'action – parce qu'on parle d'à court terme, donc ça veut dire rapidement – pour organiser le développement des activités existantes ?

Mme JULIEN LE MAO : On a commencé un travail pour faire la liste de tous les propriétaires. Il y a un projet de création du village-artisan. On a commencé à faire la liste des propriétaires, on a commencé les négociations du prix. Et puis c'est d'arriver, puisque c'est un projet qui va être porté par la Communauté de communes, c'est sa compétence.

M. MOULLEC : Juste si je peux dire un mot, et ça vient aussi du fait qu'aujourd'hui, il y a cinq zones économiques gérées par la Communauté de communes. Et ces cinq zones-là aujourd'hui sont complètes. Donc aujourd'hui, on n'a plus rien à proposer aux nouveaux artisans qui cherchent du foncier pour s'installer.

À la base, il avait été envisagé plutôt de le faire du côté de Lannion à Pont-Croix, mais il s'avère qu'au niveau de la DDTM, ça pose problème. Et le seul endroit aujourd'hui privilégié, notamment par les services de l'État, c'est l'extension sur le périmètre prévu de la zone de Ty-Frapp. Donc, avec les services de la Communauté de communes, on travaille déjà sur ce potentiel-là.

M. THOMAS : Est-ce que du terrain a été acheté ou quelque chose ?

Mme JULIEN LE MAO : Une partie appartient à la commune déjà, et une autre à des privés. Et donc, il y a déjà deux particuliers qui ont de grosses parcelles, qui sont vendeurs.

M. MOULLEC : Je vous fais juste un petit mot, mais ça, c'est ce qui arrive quand on n'anticipe pas les choses. C'est-à-dire qu'on se retrouve avec plus de foncier économique à proposer aux gens, et il y en a pas mal qui veulent s'installer. Mais quand on n'anticipe pas, on se retrouve un peu tête dans l'eau. Et il faut courir après le foncier et le propriétaire pour essayer de trouver justement des terrains à tous celles et ceux qui souhaitent s'installer, qui aujourd'hui ne peuvent pas parce qu'il n'y a plus de possibilité.

Donc, c'est important qu'il y ait ce travail-là en amont aussi, et d'avoir toujours des endroits identifiés pour du développement économique. Là, c'est l'exemple, c'est le développement économique, il n'y avait rien. Du coup, ça prend du temps. Il y a des gens qui veulent s'installer, qui ne peuvent pas.

Moi, au titre de ma vice-présidence économie à la Communauté de communes, ça fait trois ans que je suis élu, ça fait deux ans que je rencontre des gens qui veulent s'installer sur des parcelles communautaires en disant : « il n'y en a pas ». Parce que rien n'avait été anticipé. Ça, c'est dommage.

M. THOMAS : On en a quand même quelques-unes ici à Ty-Frapp, on aurait déjà pu les vendre.

M. MOULLEC : Ça ne correspondait pas.

M. THOMAS : Je m'excuse, Solène, j'anticipe. Je rebondis sur les propos de Monsieur le Maire. Quand vous nous dites qu'il n'y a pas de foncier de disponible, dans la zone de Lesvenez où on a des parcelles en friche, on a d'autres, couvertes de gravats.

M. JULIEN LE MAO : On y va après, c'est le point d'après.

M. THOMAS : Oui, mais justement, c'est pour ça que je disais que j'anticipe.

M. MOULLEC : Il vaut mieux que Solène déroule d'abord et puis que vous proposiez chacun le contenu, puis qu'on puisse après en discuter.

Mme JULIEN LE MAO : Densifier la zone artisanale de Lesvenez pour maintenir les entreprises en place :

- Organiser le développement des activités existantes par la densification verticale ou horizontale des parcelles en concertation avec les acteurs économiques du territoire ;
- Requalifier la zone en valorisant son entrée principale, en optimisant son organisation spatiale et en intégrant les constructions au cadre paysager ;
- Réduire le périmètre de la zone dans sa partie sud-est pour préserver les milieux humides et limiter les nuisances sur les habitations ;
- Promouvoir la fonctionnalité et la qualité des aménagements, et l'optimisation du foncier, lors de la potentielle requalification de la zone.

Pour en revenir à ce que tu disais, il y a effectivement une parcelle où il y a les petites cabanes en bois et les friches, je pense que c'était celle-là dont tu voulais parler, qui appartient effectivement à un monsieur qui a déposé un PC – les premiers, ça devait être sous ton mandat – qui, tous les ans, nous en pond un nouveau. Mais ça ne va pas plus loin, c'est compliqué.

Après, la Communauté de communes a fait un travail pour bien revoir les voiries, refaire les alignements et tout ça, puisqu'on a des parcelles sur la voirie, pour rééquilibrer tout ça et refaire quelque chose de propre. Là, deux entreprises sont venues s'installer sur les parcelles en extension vers chez moi. Et on essaie de mettre un coup de propre justement sur les gravats et tout ça. On a fait des courriers pour que ça redevienne plus propre et qu'il y ait un visuel plus agréable aussi quand on rentre.

M. THOMAS : Qu'est-ce que vous allez faire concrètement pour les nuisances sur les habitations ?

Mme JULIEN LE MAO : Après, c'est surtout de diminuer la zone. La zone est de l'autre côté, tu avais la zone de Lesvenez et tu avais le chemin de l'exploitation. Et la zone est de l'autre côté, tout le terrain qui n'est pas agricole parce qu'il fait partie de la ZA, mais qui est cultivé.

Donc, l'idée, c'est effectivement d'enlever même d'ailleurs le chemin de l'exploitation, le ramener sur cette limite-là. Et puis essayer d'arriver à organiser les entrées des parcelles aussi pour qu'il n'y ait plus de passage sur ce chemin de l'exploitation, qui dérangeait le monsieur, je ne donnerai pas son nom.

- Dynamiser les centralités commerciales en faveur de l'attractivité résidentielle de Plouhinec :
- Organiser et favoriser une offre commerciale complémentaire à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité :
 - Privilégier l'implantation de nouveaux habitants au bourg pour limiter les déplacements et dynamiser la vie locale (augmentation potentielle de la clientèle des commerces et services) ;
 - Maintenir le dynamisme commercial et touristique du Port de Poulgoazec, en complémentarité de la centralité d'Audierne ;
 - Maintenir une offre commerciale diversifiée dans la zone de Ty-Frapp ;
 - Préserver l'équilibre entre la zone commerciale de Ty-Frapp et les commerces de détail.
- Interdire le changement de destination des locaux commerciaux dans les centralités commerciales du centre-bourg et de Poulgoazec, dans la polarité commerciale de Ty-Frapp, et le long de la RD784.

Mme LAUTREDOU : C'est juste une petite remarque, je l'ai déjà faite par rapport à cette interdiction. Je la refais, je ne vais pas trop le faire. Mais je ne comprends pas qu'on puisse atteindre comme ça la propriété privée, et je ne comprends pas qu'on interdise certaines personnes de vendre un local – c'est à eux – sans accompagnement financier ni fiscal. Je ne sais pas si autour de la table, certaines personnes ont eu ce choix-là parfois, un local commercial qu'ils ont vendu pour faire autre chose.

M. MOULLEC : C'est une possibilité donnée aux collectivités. Certaines, beaucoup le font même pour préserver leur tissu commercial.

Mme LAUTREDOU : Tout à fait, au détriment de la propriété privée.

M. MOULLEC : Oui, d'accord, mais qui consiste non pas à empêcher de vendre, mais à empêcher le potentiel acquéreur de transformer ce qui est aujourd'hui un magasin en habitation.

Mme LAUTREDOU : Ce qui revient à la même chose.

M. MOULLEC : Ça, c'est toi qui le dis. Mais c'est un droit régulièrement pris par les collectivités pour maintenir un tissu commercial. Je vais te dire une chose, même si je suis rassuré aujourd'hui. Mais le tabac en face, j'ai eu très peur à un moment donné que les anciens propriétaires ferment toutes les fenêtres et en fassent une habitation.

Parce que les gens se retrouvent aujourd'hui avec un centre-bourg qui n'a même plus un commerce.

Et je n'avais pas cette arme-là pour empêcher le potentiel acquéreur de le faire. Et si jamais ça s'était fait, je te mets mon billet de 1 000, mais c'est sûrement ça, son plan B.

Mme LAUTREDOU : Non, pas forcément.

M. MOULLEC : Si, parce que c'est toujours comme ça que ça se passe. On dit : « tiens, Monsieur le Maire, il a un seul commerce dans son bourg, elle n'est même pas capable de passer cette délibération, cette mesure-là qui l'empêche ».

C'est une protection du tissu commercial et qui est quelque chose de très important dans les communes comme les nôtres où, des fois, la vie d'un bourg ne tient qu'à un seul commerce.

Mme LAUTREDOU : Je suis d'accord. Donc, c'est à la mairie de le racheter, ce n'est pas à la personne d'attendre d'avoir l'acquéreur.

M. MOULLEC : La mairie ne va pas acheter, on ne va pas acheter un fond de bar-tabac.

Mme LAUTREDOU : Mais cette personne, si elle l'avait vendu ?

M. MOULLEC : Elle l'a vendu. Et le commerce, il est toujours là. Et je m'en réjouis, il marche très bien. Donc, c'est quelque chose que je dégainerai autant que ça soit nécessaire.

Mme LAUTREDOU : Et moi, je dis que ça me choque.

M. MOULLEC : C'est pour ça que tu es dans l'opposition, je suis dans la majorité. On n'est pas toujours d'accord. Mais c'est la vie, c'est la démocratie. Et si demain tu es à ma place, tu feras différemment. Après, on peut en discuter. On n'est pas d'accord, mais c'est quelque chose que je me réserve le droit de faire si jamais je considère que ça met en péril le peu de commerces qu'il y a dans le bourg.

Mme LAUTREDOU : Oui, mais il y a plein de communes, on le voit à la télévision, où le maire décide d'acheter, admettons, la petite épicerie. Il l'achète, il n'impose pas à cette personne d'attendre parfois des années. C'est au maire de l'acheter.

M. MOULLEC : C'est ta vision, je l'entends, je te la concède, je respecte ce que tu penses. Mais ce n'est pas du tout sur ce sujet-là en tout cas ma vision des choses. Et tant que je serai là, ça sera comme ça. Mais je comprends ta proposition, je la respecte, mais je ne la partage pas.

M. THOMAS : On a appris dans la presse aussi que vous alliez racheter...

M. MOULLEC : J'aurais été déçu que tu ne poses pas la question. Petit topo. Depuis le début du mandat, j'ai pris attache avec le propriétaire des lieux. J'étais attaché à eux depuis le début du mandat. Je lui ai, depuis le début du mandat, fait part de mon intérêt pour cette bâtisse, à la fois le commerce et le logement derrière. Et il me dit qu'il a un problème parce qu'il s'avère que la locataire ne paye pas son loyer depuis des lunes.

Et donc, il me demande : « est-ce que tu seras acquéreur ? », oui, je serais acquéreur, Mais si on achète la Ville ne sera acquéreur du bien que lorsque le bâtiment sera vide de sa locataire évidemment.

M. MOULLEC : Et donc, on arrive ici aujourd'hui. La Ville va se porter acquéreur effectivement du local. Et on se dirige, si ça aboutit, mais il n'y a pas de raisons que ça n'aboutisse pas, à ce qu'on appelle une opération mixte qui serait montée avec la Région Bretagne via l'EPF (Etablissement public foncier de Bretagne). Une opération mixte, c'est quoi ? Ce sont des opérations qui sont mises en place pour revitaliser les centres-bourgs et qui consistent à créer à la fois un commerce et du logement.

Donc, je vous tiendrai au courant au fur et à mesure, mais aujourd'hui, c'est ce qui se met en perspective et qui se profile. Et je m'en réjouis parce que c'est un bâtiment historique de la ville qui rentre complètement dans le schéma de revitalisation qu'on a avec Petites Villes de demain et ce qui se met en place autour. Donc l'idée, c'est un commerce, et on travaillera après. Suivant la lecture du commerce, on saura ce qui restera en espace derrière. L'idée, c'est d'avoir trois-quatre-cinq logements, pour la location à l'année.

D'autres questions à ce sujet ? C'est une bonne nouvelle, non ?

M. THOMAS : C'est dommage de l'apprendre par la presse. Par exemple, on se réunit dans les commissions où on n'a jamais ce genre d'infos, mais bon.

M. MOULLEC : Je ne fais pas te faire le discours : « majorité-opposition ». J'ai besoin de travailler sur les dossiers et je ne peux aller dire des choses dans la... il y a d'autres choses peut-être que j'ai en tête là, que tu me reprocherai de ne pas avoir dites. Mais moi, tant qu'on n'a pas abouti, pour que si ça ne passe pas, tu nous dises après : « ah ouais, le maire, il brasse de l'air et que quand il parle, il ne fait rien ». Non, c'est le temps nécessaire à la majorité pour travailler ces dossiers.

Voilà, la confidentialité, parce que de toute façon, ce n'est pas sur la place publique. Et puis une fois que ça aboutit, que ça va aboutir, j'en parle. Donc, si j'en ai parlé dans la presse, puisque j'ai estimé que le temps était venu. Mais excuse-moi, je ne vais pas faire venir l'opposition dans mon bureau pour leur dire : « vous avez vu ? Je vais faire ça, je fais comme ça dans la presse », ce n'est pas comme ça que ça marche. Et je ne pense pas que c'est comme ça que tu travaillais quand tu étais premier adjoint sur le mandat précédent. C'est pareil dans toutes les mairies.

Mme JULIEN LE MAO : Favoriser l'attractivité commerciale décentralisée par la requalification et l'animation des espaces publics et des rez-de-chaussée commerciaux, en faveur de centralités attractives et accessibles.

Le point C : Développer le port de Poulgoazec comme un pôle économique et maritime innovant

- Développer l'économie maritime en s'appuyant sur la requalification du port de Poulgoazec et son terre-plein
- Requalifier le terre-plein du Port de Poulgoazec afin de valoriser son potentiel de développement :
 - Requalifier les bâtiments portuaires et rétroportuaires comme le centre nautique, l'ancienne usine : requalification fonctionnelle et énergétique.

Mme LAUTREDOU : J'ai une question : y a-t-il un projet sur l'ancienne usine ? Y a-t-il quelque chose ? Il y a un projet ? Parce que là, on nous annonce plein de choses et j'aimerais bien quelque chose de concret.

M. MOULLEC : Ici, on est sur le domaine maritime. Ce que je dis souvent, aujourd'hui, le développement du port, c'était : un, la cale, deux, les pontons, trois, la reprise du terre-plein de 25 000 m². Je l'ai dit tout à l'heure, une enveloppe de 5,5 millions qui a été votée, d'ailleurs qui est abondée à la fois par la Ville de Plouhinec, la Commune d'Audierne et la Communauté de communes, le reste étant mis par le Syndicat mixte à hauteur de 6 millions. Ce sont les études qui commencent pour le port de plaisance, organisation 2026-2027.

Et concomitamment à ça, j'ai demandé à ce qu'il y ait une étude qui démarre pour savoir ce qu'on va faire du terre-plein une fois que tout ça sera fait, que les pontons sont faits, pour savoir qu'est-ce qu'on y met. Est-ce que l'usine sera toujours là ou pas ? C'est l'étude qui le dira. Le cabinet de maîtrise d'œuvre va être mandaté avec le CAO dans l'appel d'offres par le Syndicat mixte. Donc on y sera, et on verra à ce moment-là ce qui va se passer.

Je ne sais pas aujourd'hui si l'usine sera là ou plus là, est-ce qu'elle sera réhabilitée ou pas, est-ce qu'elle sera rasée ou pas, je n'en sais rien. Mais en tout cas, ce que je sais, ce que je voulais, ce que j'ai demandé, ce que j'ai eu, c'est que l'étude sur ce terre-plein démarre rapidement. Il ne faut pas attendre 2026-2027, on a un trou dans la raquette, et qu'on sache déjà où on va après.

Mme LAUTREDOU : J'aimerais avoir votre point de vue sur cette usine justement. Parce qu'on rase, on garde, ce n'est pas rien, c'est un bâti quand même. Qu'est-ce que vous feriez, vous, Monsieur le Maire ?

M. MOULLEC : Ce n'est pas la question, ce n'est pas qu'est-ce que je fais, moi. Je vais te dire ce que je veux. Je veux que le port de Poulgoazec, on y fasse du développement économique. Je ne veux surtout pas qu'on arrive sur le port de Poulgoazec comme on arrive sur le port de Douarnenez ou de Guilvinec tel que ça a été fait il y a 20 ou 30 ans.

Je veux qu'on arrive sur un endroit où on peut concilier l'activité économique avec la pêche professionnelle puisqu'aujourd'hui, c'est quand même ça la priorité avec la plaisance. Mais on peut aussi imaginer des espaces de déambulation, plein de choses. Parce que je veux qu'on fasse quelque chose qui rentre dans un cadre

environnemental exemplaire, et que demain, on monte sur le port d'Audierne-Poulgoazec comme quelque chose qui a non pas 30 ans trop tard, mais 20 ans d'avance.

Mais quand je dis ça, je ne rentre pas dans le détail parce que c'est l'étude qui va le dire. Mais en tout cas, quand l'étude se fera et que je serai audité par les gens qui mèneront l'étude, c'est le message que je leur porterai.

Mme LAUTREDOU : C'est important quand même.

M. MOULLEC : Évidemment que c'est important. Mais ça n'a pas de sens d'en parler ce soir. Je vous donne ma vision, j'ai une vision globale sur 25 000 m² qui intégrera peut-être l'usine ou peut-être pas. Mais ce que je veux qu'on fasse, c'est un endroit où il fait bon vivre, où ça bosse, où on peut déambuler peut-être, je ne sais pas, on peut boire un café. Je n'en sais rien, mais quelque chose en tout cas d'un point de vue environnemental qui soit exemplaire. Et qu'on parle du port d'Audierne-Poulgoazec et du Cap Sizun, comme je viens de le dire, comme quelque chose qui a 20 ou 30 ans d'avance, d'un modèle.

Et c'est tout le sens des discussions que j'ai eu avec le Président du Syndicat mixte, la même avec la Région. Le but, c'est ça. Mais dire aujourd'hui qu'est-ce que je veux pour l'usine, ça n'a pas de sens.

Mme LAUTREDOU : Donc, standby sur l'usine ?

M. MOULLEC : Non, standby sur rien, on a fait les études, et puis c'est tout. Mais vous en pensez quoi ?

Mme LAUTREDOU : Moi, quand j'entends les marins...

M. MOULLEC : Moi aussi, j'entends les marins ; je passe beaucoup de temps avec eux en ce moment.

Mme LAUTREDOU : D'accord, mais bien vouloir la garder en espace de stockage ; ils sont très inquiets.

M. MOULLEC : Mais de toute façon, ils seront consultés. Je ne tire pas des plans sur la comète comme ça. Mais vous ne me l'avez pas dit. Vous avez dit que vous entendiez les marins, mais vous, puisque vous me demandez mon avis à moi, vous ?

Mme LAUTREDOU : Moi, je suivrai les marins.

M. MOULLEC : Moi aussi.

Mme LAUTREDOU : Parce que ce sont eux qui bossent et donc on va peut-être les suivre et les écouter. Parce que pour boire un café, on peut boire un café partout. On ne va pas boire un café à la place de l'usine.

M. LE COZ : Ce ne sera pas obligatoirement à la place de l'usine.

Mme LAUTREDOU : Mais ils veulent un endroit de stockage.

M. MOULLEC : Oui. Mais le postulat de départ, évidemment, c'est le maintien des activités et de les mettre dans des conditions. Parce que je veux bien mais aujourd'hui, l'endroit, je suis désolé, l'usine est délabrée. Et évidemment, quand on mènera l'étude, le point de départ, c'est de quoi ont besoin ceux qui y sont déjà, à commencer par les professionnels de la pêche. Ça me paraît évident.

M. BIOLCHINI : Le Syndicat mixte a confirmé que si l'usine devait être détruite, il y aura un autre bâtiment de construit pour les marins. Ça a été confirmé.

Mme LAUTREDOU : D'accord, je suis heureuse de l'entendre.

M. BIOLCHINI : Peut-être pas de la même taille parce que là, il y a 102 m², mais il y aura un local.

Mme JULIEN LE MAO : C'était requalifier les aménagements du port (cales, aires de carénage, aires techniques) dans la logique de la labellisation « Port propre ».

- Développer la capacité de mouillage du port pour permettre le développement de la plaisance ;
- Diversifier les activités professionnelles accueillies ;
- Soutenir le développement des produits labellisés associés à l'identité du territoire comme le poisson de ligne ;
- Permettre le développement de la conchyliculture en amont du Goyen.

Point 2 : Poursuivre le développement des Ateliers Jean Moulin :

- Permettre le développement des Ateliers Jean Moulin comme un espace d'innovations économiques à destination des activités maritimes, de l'ESS et de l'innovation ;
- Requalifier les Ateliers Jean Moulin : requalification énergétique, réhabilitation, élévations ;
- Poursuivre la requalification de l'ancien gymnase du lycée Jean Moulin en espace d'activités rétroportuaires.

M. MOULLEC : Ça, c'est fait.

Mme LAUTREDOU : Monsieur le Maire, vous me l'avez déjà dit, le Musée maritime irait donc à Jean Moulin.

M. MOULLEC : Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que le Conseil communautaire avait acté hier la faisabilité d'une étude. Une étude va être faite pour voir si on peut effectivement implanter le musée maritime du Cap Sizun à Jean Moulin.

M. THOMAS : En lisant ces lignes-là, vous avez acté – peut-être en concertation avec la Communauté de communes, mais je l'ignore – la fin de la situation au niveau du lycée Jean Moulin ?

M. MOULLEC : Non, l'association a encore une durée de vie de deux à trois ans, et on continue, on travaille avec eux. Tout ça, ça se fait en concertation et bien sûr avec la Région où je travaille en étroite collaboration et de manière vraiment très agréable avec Loïc HÉNAFF qui est Conseiller régional majoritaire et avec qui je bosse sur le sujet quasiment toutes les semaines.

Pour votre information, une étude est également en train d'être faite par la Communauté de communes sur l'implantation d'une cuisine centrale au Cap Sizun, qui serait aussi à Jean Moulin. Et il y a aussi, demain, une amélioration du poste social également à Jean Moulin par la Communauté de communes. Tout ça, c'est en train de se structurer.

Mme JULIEN LE MAO : Réaménager l'interface ville-port :

- Requalifier l'interface ville-port comme un aménagement d'ensemble prenant en compte les destinations économiques et portuaires, commerciales, résidentielles et touristiques de cet espace ;
- Améliorer la desserte du port, notamment par la réorganisation de sa capacité de stationnement et l'aménagement de liaisons douces ;
- Aménager des espaces publics de qualité, mettant en valeur les activités d'une part, et les paysages et patrimoines maritimes de l'autre.

Point D : Maintenir l'activité agricole :

- Préserver et assurer la pérennité de l'outil agricole (terres, bâtiments d'exploitation, logements de fonction...);
- Permettre la diversification des activités agricoles : agriculture biologique, circuits courts, agrotourisme, énergies renouvelables (agrivoltaïsme) ;
- Permettre l'évolution des habitations existantes dans l'espace rural (rénovation et extension) ainsi que des possibilités de changement de destination de bâtiments présentant un intérêt architectural et/ou patrimonial tant qu'ils ne génèrent pas de nuisances pour les exploitations en activité ;
- Réfléchir au devenir des friches agricoles ;
- Préserver les ressources du sous-sol en permettant le maintien de l'activité agricole et de la carrière de Kervana.

Des questions là-dessus ?

M. THOMAS : J'ai plusieurs questions. « Maintenir l'activité agricole », sur la Bretagne et peut-être la France, le principal dossier qu'il y a aujourd'hui, c'est la transmission des exploitations agricoles. On n'en parle pas du tout là-dedans. On parle de maintenir l'activité. Aujourd'hui, la majorité des exploitants a plus de 50 ans, voire 55 ans même pour le secteur. On n'en parle pas du tout. On parle de préserver la pérennité de l'outil. Mais ces personnes, pour les faire fonctionner, il n'y aura pas d'outil. Après, on nous dit : « permettre la diversification des activités agricoles ». De quels leviers dispose la commune pour dire : « agriculture biologique, circuits courts, agrotourisme » ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est faciliter et accompagner les nouveaux jeunes.

M. THOMAS : Mais de quelle manière ?

Mme JULIEN LE MAO : On va en CDNPS, en CDP9, on est là pour soutenir les dossiers aussi. On l'a fait pour Lesvenez, ils sont OK pour qu'on lance le projet.

M. THOMAS : Oui, donc ça, c'est juste un avis, c'est juste une commission. Mais concrètement ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est aussi dans les bâtiments agricoles, autoriser les changements de destination par exemple pour les agriculteurs qui veulent se diversifier, qui ont une grange, qui veulent faire par exemple du gîte à la ferme. Il y a plein de choses différentes.

M. THOMAS : Ça veut dire qu'on acte que l'agriculture, terminé ?

Mme JULIEN LE MAO : Mais non, c'est de la diversification. On n'arrête pas l'activité agricole. Je vais en parler parce que j'y suis, je peux vous dire que oui, il y a peut-être plein de monde qui prend sa retraite. Sauf qu'on est tous en train de se battre pour avoir des hectares. Et on n'y arrive pas.

M. MOULLEC : Mais c'est aussi préserver le foncier dans le cadre du PLU.

Mme JULIEN LE MAO : Préserver le foncier aussi, de mettre des terres agricoles, ça peut être aussi en constructible pour faire de l'habitat, pour faire autre chose. Et de toute manière, c'est un suivi et une mise en application du Zéro artificialisation nette.

M. THOMAS : Mais par exemple, là vous vous dites : « réfléchir », moi j'ai compris les friches, ça peut être deux sens, soit les bâtiments, soit les terres. Et il y a quoi comme actions ? Puisque sur la commune, on a quand même plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles en friche, qu'est-ce qu'on fait ?

Mme JULIEN LE MAO : Quand on parle de friches agricoles, c'est plutôt sur les bâtiments.

M. THOMAS : Quand j'entends : « maintenir l'activité agricole », pour moi, vous venez de la dire, vous cherchez de la terre. Qu'est-ce qu'on fait sur les friches agricoles ?

Mme JULIEN LE MAO : Après, je ne suis pas la Chambre d'agriculture, je ne peux pas gérer les cessions.

M. THOMAS : Une mairie peut le faire.

Mme JULIEN LE MAO : Non, je ne peux pas gérer les cessions.

M. THOMAS : Non, vous ne pouvez pas gérer les cessions. Par contre, la commune de Moëlan a passé quasiment un mandat sur la reconquête des terres agricoles et demandé aux propriétaires de céder à de jeunes agriculteurs, à des agriculteurs en place des terrains en friche. Dieu sait si sur la commune on en a.

Mme JULIEN LE MAO : Mais nous, ici, la Chambre d'agriculture le fait.

M. THOMAS : Mais c'est aussi un boulot de la mairie, par contre.

M. MOULLEC : Ce n'est pas le boulot de la mairie, c'est la Chambre d'agriculture.

M. THOMAS : Ce n'est pas vrai. C'est la commune de Moëlan qui l'a fait.

M. MOULLEC : Parce qu'elle a bien voulu le faire.

Mme JULIEN LE MAO : Et ils le font en partenariat avec la Chambre d'agri. Ce qu'ils font, c'est de relever des terres qui ne sont pas cultivées, en friche et tout ça, qu'ils envoient à la Chambre d'agri.

M. THOMAS : Non, ce sont aussi les élus qui prennent contact avec les propriétaires. C'est un travail de titan, je ne dis pas le contraire. Mais si on a la volonté de maintenir l'activité agricole, ça passera par ça. C'est la reconquête des terres en friche, c'est la base quand même. Et assurer la reprise des exploitations qui existent, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. À la Communauté de communes, pour moi, c'est un sujet prégnant aussi.

On en parle souvent dans nos conseils municipaux, et je m'en réjouis, c'est chouette, c'est une force de la pêche. Mais on ne parle quasiment jamais de l'agriculture, alors qu'elle est quand même prégnante tout autour de nous. Mais je vois très peu de travail de fait pour maintenir ce tissu agricole. Aujourd'hui, si on n'a plus d'agriculteurs, ce sont des terrains qui ne seront pas tous entretenus. J'entends que tout le monde se bat sur des terrains, mais on ne prend que « les mieux ». Et puis le reste, ils sont en friches, c'est ce qu'on voit. Donc, je pense qu'il y a un vrai boulot aussi.

Mme JULIEN LE MAO : C'est un travail à faire main dans la main avec la Chambre d'agriculture.

M. THOMAS : Bien sûr. Mais il faut qu'il y ait une volonté municipale.

Mme JULIEN LE MAO : Municipale et communautaire. Et je crois que vous l'avez passé.

M. MOULLEC : Communautaire, on a passé une convention d'ailleurs mardi soir.

M. THOMAS : Oui, mais ce n'est pas juste une convention. Aujourd'hui, on a la chance d'avoir le Président de la Chambre régionale d'agriculture sur le territoire, il pourra vous confirmer et dire qu'aujourd'hui, on va vers un drame. Parce qu'on a de moins en moins d'exploitants agricoles et de moins en moins d'installations en Bretagne. Et la pérennité des exploitations n'est pas assurée. C'est quand même quelque chose d'important aussi.

M. MOULLEC : On en est tous conscients.

M. THOMAS : Oui, mais on fait quoi ? Parce que là, on l'a écrit, mais on fait quoi là-dedans ?

M. MOULLEC : Mais le PADD, encore une fois, c'est une vision politique, on ne rentre pas dans le détail là. On se donne une feuille de route jusqu'en 2035. Tu faisais comment, toi, sur ce volet-là ?

M. THOMAS : Sur l'agricole ? Alors là, je peux vous dire que j'ai fait tout ce que j'ai pu pendant six ans pour favoriser l'installation. On en a installé quelques-uns d'ailleurs aussi.

Mme JULIEN LE MAO : Mais comment ?

M. THOMAS : En prenant contact avec des propriétaires, en facilitant aussi...

Mme JULIEN LE MAO : Nous aussi, on le fait. Moi aussi. Quand j'ai des gens qui cherchent s'il y a des terres qui sont à côté, je donne les listes. Et quand j'ai du monde qui vient me voir et qui me dit : « j'ai des terres en friche, on n'est pas là, on ne peut pas les entretenir, est-ce que vous pouvez me trouver un agriculteur que ça peut intéresser ? », oui, on le fait. C'est une vision globale. Après, c'est au coup par coup, c'est sûr.

M. MOULLEC : Vas-y, continue.

Mme JULIEN LE MAO : Développer une stratégie touristique à moindre impact.

- Développer le tourisme lié au patrimoine tant naturel que bâti :
 - Préserver la qualité paysagère du littoral et de la vallée du Goyen ;
 - Préserver et développer des sentiers de randonnée pédestre et cyclable sans remettre en cause les équilibres écologiques des sites ;

- Préserver les éléments de petit patrimoine religieux et rural : lavoirs, chapelles, croix et calvaires, les anciennes fermes, les arbres remarquables ;
- Poursuivre la mise en valeur du site préhistorique de Menez Dregan ;
- Et mettre en valeur l'ancienne ligne ferroviaire du Train carotte.

M. THOMAS : En quoi ça consiste : « poursuivre la mise en valeur du site préhistorique de Menez Dregan » ?

Mme JULIEN LE MAO : On a pris attache avec le CAUE parce qu'il y a l'ancienne grotte où il y avait les fouilles archéologiques, qui est entourée d'un grillage un peu vieillissant, pas très joli. On a plusieurs cheminements qui se sont faits naturellement, et pas forcément dans le respect de la falaise. Donc, on a demandé le site de Menez Dregan, c'est pareil, on a les espaces verts avec les gros blocs de béton, les choses comme ça. On arrive, on a une poubelle à droite, des sacs à crotte à gauche. Donc, on a demandé une étude générale pour remettre un petit coup de jeune et un petit coup de propre. Et surtout, on travaille en collaboration avec le Département et la Communauté de communes, de refaire les aménagements des cheminements pour justement empêcher les 15 000 traversées qu'on peut avoir, et du coup qui abiment la faune et la flore, et avoir un aménagement autour de la grotte qui permette de voir la grotte, mais qui soit plus sécuritaire.

M. THOMAS : Est-ce que sur la frise archéologique qui est une pépite énorme, il y aura quelque chose de fait ? Elle est en train de se dégrader là, elle est pillée régulièrement. Et c'est la richesse, les archéologues ont été très forts et ils ont laissé ça en héritage. Et aujourd'hui, nous, on garde ça.

Mme JULIEN LE MAO : Je pense que le fait de sécuriser aussi autrement déjà va empêcher les gens d'y aller.

M. THOMAS : Vous avez déjà été voir cette frise à l'intérieur de la grotte ? Aujourd'hui, elle est en train de subir les assauts des pilleurs, de la mer. Et on laisse ça partir, alors que c'est 22 ans de boulot qu'ils nous ont laissé là en héritage. Et je trouve ça dommage.

Mme JULIEN LE MAO : C'est le principe de l'étude aussi de protéger et de sécuriser l'endroit.

M. THOMAS : Mais vous ne m'avez pas parlé de l'intérieur. Et après, est-ce que l'intérieur de la Maison de l'interprétation, l'exposition va être aussi peut-être remise au goût du jour ?

M. MOULLEC : On verra. Là on étudie, on va regarder, on étudie ça.

M. THOMAS : Puisque là, on a quelque chose d'énorme. On a une pépite.

M. MOULLEC : Mais ça fera l'objet d'une étude, à la fois pour la préservation de ce que tu dis, les accès, les abords, tout.

Mme JULIEN LE MAO : Conforter la capacité d'accueil touristique :

- Le maintien des équipements existants (campings, résidences de tourisme), en cherchant à étendre la saison touristique ;
- Le développement de l'offre en matière de restauration, d'activités culturelles, d'animations et d'activités de plein air.
- Développer le tourisme lié au nautisme :
 - Soutenir les activités et les événements liés au nautisme ;
 - Valoriser le patrimoine maritime ;
 - Valoriser le port traditionnel de Porz Poulhan ;
 - Faire de Poulgoazec un port d'escale :
 - Adapter sa capacité de mouillage ;
 - Développer les services aux plaisanciers sur le port : capitainerie, hôtellerie/restauration, commerces, etc.
- Développer l'écotourisme :
 - Poursuivre l'organisation d'une offre de mobilités touristiques durables par la création de liaisons douces vers les principaux sites touristiques et le littoral ;
 - Requalifier et renaturer le front de mer pour inciter à un tourisme plus durable et respectueux des milieux ;
 - Réguler/interdire le caravanning et le camping sauvage sur les milieux naturels sensibles ;
 - Lutter contre l'augmentation des résidences secondaires en produisant des logements à destination des résidents à l'année ;
 - Développer les activités de pleine nature ;
 - Développer l'écotourisme et une stratégie touristique à moindre impact, qui ne remettra pas en cause les équilibres écologiques et en adéquation avec la sensibilité de la faune et de la flore.

M. THOMAS : Et justement, qu'est-ce qu'on fait contre le camping sauvage qui se développe ?

Mme JULIEN LE MAO : Après, on a notre policier municipal. On a prévu aussi le service commun des traitements des dossiers sur l'urbanisme. Ça va laisser un peu plus de temps aussi à notre inspectrice pour aller faire plus de contrôles sur le terrain,

et pouvoir verbaliser aussi quand les gens ne respectent pas. Ce qui pour l'instant est un peu compliqué, je dois dire, parce qu'on n'y allait pas tout le temps.

On passe à l'axe 2 : « Un développement urbain équilibré et axé sur la solidarité ». Les enjeux : Plouhinec, comme de nombreuses communes littorales de l'ouest Cornouaille, rencontre une problématique d'accessibilité au logement pour sa population résidente à l'année. Son offre d'habitat est monotypée (95 % de maisons individuelles et 60 % de résidences principales de cinq pièces et plus) et son parc en logement est vieillissant (un logement sur deux a été construit avant les années 1970). L'attractivité du littoral est propice à la demande en résidences secondaires (+0,7 % ans entre 2009 et 2020) ce qui contribue à limiter l'offre en logement d'occasion (seulement 5,5 % de logements vacants en 2020).

Enfin, le desserrement de la taille des ménages et le vieillissement de la population appellent également à une intervention sur l'offre d'habitat de la commune. Ces contraintes qui pèsent sur l'offre d'habitat à Plouhinec vont se renforcer avec les dispositions nationales en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et les objectifs du ZAN.

Pour loger sa population et attirer de nouveaux habitants résidents à l'année, Plouhinec souhaite intervenir sur l'offre de logements communale par la production de constructions neuves adaptées aux besoins. Pour cela, la commune compte mettre en œuvre, par l'intermédiaire de son PLU, une politique de maîtrise foncière qui lui permettra de contrôler les typologies de logements produites, de maîtriser le coût des opérations, et d'assurer une offre de logements accessible, solidaire, sobre en énergie et de qualité. Mais au-delà de son habitat, c'est la qualité de vie du territoire que Plouhinec souhaite rendre accessible en valorisant la proximité avec des espaces naturels et des paysages remarquables et en limitant les pollutions et les nuisances. Dans les orientations, on avait : « A : Développer une offre de logements équilibrée et intergénérationnelle ».

- Répondre aux objectifs démographiques par la production d'une offre de logements adaptée et maîtrisée :
 - Adapter l'offre en logements de la commune pour rééquilibrer sa tendance démographique et répondre aux besoins d'une population résidente à l'année :
 - Produire une offre de logements adaptée à l'accueil de jeunes actifs, de ménages et d'enfants ;
 - Produire une offre de logement adapté en réponse aux besoins d'une population vieillissante ;
 - Prendre en compte et anticiper la forte demande en résidences secondaires sur le territoire, et la part faible des logements vacants remobilisés.
 - Produire 300 logements à l'horizon de 2035 pour permettre l'accueil de 230 nouveaux habitants :
 - Produire environ 130 logements pour le maintien du point mort : desserrement des ménages, variations des logements vacants et des résidences secondaires ;

- Produire environ 170 logements pour la croissance démographique : des jeunes et/ou des actifs.
- Adapter le parc et les typologies de logements à l'évolution de la composition des ménages ainsi qu'à l'évolution des modes de vie : logement pour famille, logement modulaire ou évolutif, la colocation entre personnes âgées et jeunes, le maintien à domicile, les logements adaptés pour les personnes âgées.

M. THOMAS : Du coup, on a pu voir – je ne sais pas sur les autres documents les projets de zones à urbaniser. On a vu qu'un privé souhaitait faire un lotissement.

Mme JULIEN LE MAO : Oui.

M. THOMAS : Et où est-ce que ça en est ?

Mme JULIEN LE MAO : Une extension de réseau a été votée et validée par le CIVOM. Là, on est en train de travailler avec eux sur les plans, en fonction des logements. Depuis le début, on a travaillé avec eux en concertation sur le type de logement recherché sur la commune pour que leur offre corresponde bien aux attentes des Plouhinequois.

M. MOULLEC : La dernière fois que je l'ai vu il y a un mois, je lui ai demandé de travailler sur un règlement, un vrai règlement qui permette de privilégier les primoaccédants, mais pas une délibération d'une page, un vrai règlement. Parce qu'une délibération d'une page, ça ne marche pas. Ce sont les notaires qui le disent. Mais un vrai règlement où on peut flécher vraiment une partie pour les primoaccédants. Il m'a dit : « OK, je travaille dessus » et j'attends qu'il revienne me voir.

Mme JULIEN LE MAO : Et dans le PLU, il y aura des OAP qui demanderont de privilégier comme on le disait des logements, soit du photovoltaïque, mais avec des logements plutôt qualitatifs - entre guillemets – et peu consommateurs d'énergie.

Mme LAUTREDOU : Ça concerne combien de logements à peu près ?

Mme JULIEN LE MAO : On est entre 23 et 25 logements.

Mme LAUTREDOU : De type T2, T3 ?

Mme JULIEN LE MAO : Ça dépendre, il y a un mix.

M. THOMAS : Mais ce sont des terrains libres de constructeur ?

Mme JULIEN LE MAO : C'était un terrain privé vendu à un promoteur immobilier et qui, de suite, est venu nous voir pour nous demander ce qu'on en pensait, comment

on voyait ce quartier et qu'est-ce qu'on souhaitait privilégier, et on a bossé avec lui sur ce projet.

Mme LAUTREDOU : Est-ce que c'est des maisons clé en main ou est-ce qu'ils proposent des terrains où les gens pourront construire ce qu'ils veulent ?

Mme JULIEN LE MAO : Je pense qu'il y aura un mix.

M. MOULLEC : Tout n'est pas finalisé.

Mme LAUTREDOU : Non, mais ce sont des petites questions comme ça.

M. MOULLEC : Non, mais je précise.

M. THOMAS : Et est-ce que la mairie travaille aussi pour constituer une réserve foncière pour un éventuel lotissement communal ?

Mme JULIEN LE MAO : Oui, c'est dans les cartographies.

M. MOULLEC : C'est dans les cartographies que vous avez eues là.

M. THOMAS : Oui, mais est-ce que vous achetez du terrain ou pas ?

M. MOULLEC : On va certainement arriver à acheter du terrain, oui.

M. THOMAS : Donc, ça veut dire qu'il n'y aura pas le lotissement communal avant cinq-six ans ?

M. MOULLEC : Il n'y avait pas de foncier, il faut qu'on achète.

M. THOMAS : Mais c'est ce que vous dites depuis trois ans.

M. MOULLEC : Tu es bien gentil, mais désolé, si tu avais été réélu, tu n'avais pas de foncier non plus. Je me permets de te le dire, je te le rappelle.

M. THOMAS : Je ne dis pas que j'avais du foncier. Mais tout à l'heure, vous avez le plan, mais c'est une action à faire dès le début, qu'on est élu.

M. MOULLEC : C'est ce qu'on fait.

Mme JULIEN LE MAO : Tu ne peux pas mettre d'emplacement réservé pour faire tes logements et tout ça tant que tu ne révises pas ton PLU.

M. THOMAS : Mais on peut acheter au fur et à mesure du dossier.

Mme JULIEN LE MAO : C'est possible. Mais là, c'est quand même facilité quand on a un emplacement réservé.

Point 2 : Produire des typologies de logements adaptées aux jeunes, aux actifs et aux ménages résidents à l'année :

- Concentrer une partie de la production neuve pour la création d'une offre adaptée aux jeunes, aux actifs et aux ménages résidents à l'année ;
- Produire des petites typologies de logements adaptés pour les jeunes actifs :
 - o Développer une offre de logements adaptés aux personnes seules, allant du T1 au T2, principalement dans de l'habitat collectif ;
 - o Favoriser les dispositifs de construction en faveur de l'investissement pour du locatif et des primoaccédants ;
 - o Produire des logements adaptés pour les saisonniers.
- Construire des typologies intermédiaires adaptées aux ménages et ménages avec enfants :
 - o Développer une offre de logements neufs adaptée aux jeunes ménages seuls ou avec enfant(s), allant du T3 au T4 dans des petites maisons en bande et de l'habitat groupé ou en semi-collectif ;
 - o Favoriser les dispositifs de construction en faveur de l'investissement pour des primoaccédants.
- Poursuivre le développement d'une offre en équipements et commerces/services attractifs pour les jeunes et les moins jeunes, en complémentarité avec Audierne.

N° 3 : Adapter l'offre de logements pour répondre aux besoins d'une population vieillissante :

- Conforter les structures d'accueil des personnes âgées : les EPHAD de Plouhinec, proximité avec l'EPHAD de la Vallée du Goyen d'Audierne.
- Concentrer une partie de la production neuve pour la création d'une offre de logements adaptée aux personnes âgées, en prévention de la perte d'autonomie :
 - o Produire des petites typologies de logements allant du T1 au T2 aménagés de manière à favoriser le maintien à domicile des seniors ;
 - o Créer des logements sous forme de résidences seniors (habitats collectifs adaptés aux seniors mais non médicalisés) : colocations séniores, béguinages et papy-lofts.
 - o Permettre, dans les secteurs adaptés, la production de petits logements adaptés et attachés à des constructions existantes sous la forme d'extensions ou d'annexes.

- Adapter les espaces publics au vieillissement de la population : accessibilité aux commerces et services, végétalisation et liaisons douces.

M. THOMAS : Est-ce que la commune a un projet là-dessus sur les logements pour les personnes âgées ?

Mme LAUTREDOU : Oui, pour cet habitat vraiment spécifique, parce que c'est vrai que là pour l'instant, c'est assez enthousiasmant de le lire. On parle beaucoup des primoaccédants et tout ça. En fait, le problème même du Cap Sizun, ça va être dans dix ans la gestion de nos aînés.

M. MOULLEC : C'est déjà.

Mme LAUTREDOU : C'est déjà, mais on en parle mieux depuis 15-20 ans. Après, on en parlera justement au niveau des EHPAD. Donc, c'est peut-être maintenant qu'il faut vraiment des projets pour eux. Parce que là, on a une bombe à retardement. Ça, c'est clairement clair.

M. MOULLEC : Il y a des porteurs de projets sur ces sujets-là aussi.

Mme LAUTREDOU : Maintenant, les projets, on a vu les enquêtes dans certaines maisons de retraite.

M. MOULLEC : Mais ce sont des porteurs de projets privés qui déposent des permis pour des maisons adaptées aux personnes vieillissantes. Mais on ne parle pas des structures commerciales dont on a parlé, ce n'est pas la même chose. Ce sont des petites maisons. Quand je dis que ce sont des porteurs de projets, c'est des gens comme toi et comme moi qui investissent, puis qui déposent des permis, qui adaptent les maisons de nos anciens qui sont encore valides, qui peuvent éviter d'aller en EHPAD, des choses comme ça.

Mme LAUTREDOU : Tant mieux. Mais il y a urgence quand même parce que déjà les plus de 70 ans, dans dix ans ils ont 80 ans, ils seront concernés. Donc dix ans, c'est vite fait.

M. MOULLEC : Mais encore une fois, on parle d'une politique qui n'est pas du ressort de la Commune, sur laquelle on porte un intérêt. Mais la Commune ne va pas tout faire. On accompagne tout ça. Les gens, on les accompagne. Le Département a mis en place une politique en la matière et propose également maintenant de financer – j'en ai encore échangé avec le Président du Département ce matin – des petites structures comme ça avec des gens autonomes. Ils commencent aussi, le Département, à déployer ça. Et on y porte un intérêt important. Si la Ville de Plouhinec peut accompagner et s'inscrire là, on accompagnera évidemment.

Mme LAUTREDOU : Mais parce qu'il y a une urgence. Et il y a une autre urgence, c'est qu'il y a quelques années, nos aînés, on les accompagnait. Parce que c'est vrai

qu'au niveau du territoire, il y avait toujours des enfants pas loin ou un frère, une sœur. Là, je vois beaucoup depuis une dizaine d'années, des gens qui sont venus pour prendre leur retraite dans le Cap Sizun. Ils ont tout vendu, ils y sont. Maintenant, ils ont 70-75 ans. Leurs enfants sont très loin. Et puis, on sait très bien que maintenant, on ne va plus taper chez le voisin en disant : « tiens, tu peux jeter un œil sur papi » ou machin, ça ne se fait plus, ça, c'est fini.

Donc, justement, on a une autre vision des choses. Et ces gens, il faudra vraiment les accompagner. Et je pense qu'il y a une urgence là-dessus. C'est mon point de vue, il y a une urgence sur ces gens très isolés quand même.

M. MOULLEC : Juste pour la petite histoire, mais Annie le dirait mieux que moi, on a un répertoire ici, la mairie a mis en place ces personnes-là qui sont souvent référencées.

Mme AUFFRET : Et on a commencé, on fait les visites à domicile pour les personnes âgées, on a créé un groupe de bénévoles et d'élus qui rend visite aux personnes...

M. MOULLEC : Voir si tout va bien.

Mme AUFFRET : Deux-trois fois par an. Mais attention, on ne peut pas non plus aller les déranger. Il y a des personnes qu'on a visitées, qui nous ont dit : « non, moi, je n'ai pas besoin de visite ». Mais on leur dit : « si vous avez des soucis, n'hésitez pas à nous appeler si vous avez besoin d'aide ».

Mme LAUTREDOU : Oui, mais c'est un changement au niveau sociétal du Cap Sizun. Je comprends bien qu'on n'a pas forcément besoin d'avoir un élu qui vient vous rendre visite. Ce n'est pas du tout ce qu'on attend, même si c'est très sympathique d'aller les voir.

Mme AUFFRET : Mais certains sont ravis.

Mme LAUTREDOU : Certainement. Mais avant, il y avait souvent la personne qui arrive à 80-85 ans et qui a besoin de l'aide, du transport, aller faire ses courses, aller voir si tout va bien. Et c'était souvent la famille ou l'environnement qui prenait le relais. Il n'y a plus ça.

M. MOULLEC : On est d'accord. Le constat, on le partage.

Mme AUFFRET : Pour les courses des personnes âgées, le minibus conduit par Marc en fin de semaine.

M. MOULLEC : Je suis désolé, la Ville met en place des choses. On met une veille, pour ceux qui souhaitent. Marc prend le camion de la Ville tous les vendredis pour aller faire des courses.

Mais après, le troisième âge, ce n'est pas une compétence communale. Je le rappelle, c'est comme les lycées. Je l'ai dit tout à l'heure, on ne va pas pouvoir tout faire. Par

contre, il y a des politiques qui se mettent en place par le Département, et on en a parlé. Et si on peut accompagner, on accompagnera. Et si on l'a mis dans ce PADD-là, ce n'est pas pour rien. Mais on ne portera pas, nous, élus de Plouhinec, toutes les problématiques du troisième âge, voire du quatrième âge, tout seuls.

Oui, il y a urgence, mais ce n'est même pas à nous qu'il faut le dire. Nous, on en est conscients parce qu'on est sur le terrain et on le voit tous les jours. Mais il n'y a pas que l'opposition qui voit des choses. Nous aussi, on les voit et on en est conscients. J'ai été à l'EHPAD, il y avait eu une journée de manifestation, j'étais avec elle, on en est conscients. Mais à un moment donné, c'est à l'État de faire le boulot. Et le jour où il le fera, nous, on accompagnera et on est prêts à accompagner, et le Département, et la Région.

Mme LAUTREDOU : Mais on l'impression que tout le monde est conscient, mais en fait personne ne fait rien.

Mme PALUD : Si. Si vous regardez un peu les réseaux sociaux, il y a des gens, il y a de jeunes mamans qui se proposent aujourd'hui. Parce que les associations qui gèrent les séniors aujourd'hui, il faut bien le dire, elles manquent de bras. Elles ont beau mettre des annonces, personne ne postule parce qu'il y a un manque de personnel. Et là, vous avez des gens qui créent leur entreprise et qui se proposent – là, j'en ai encore vu – de rendre service aux séniors. Donc, je pense que si effectivement l'État ne fait pas, la Commune ne fera pas puisque ce n'est pas son périmètre. Mais vous avez des gens privés, il faut les inciter, les gens, qui cherchent peut-être à revoir leur carrière, à quitter peut-être un emploi pour aller justement vivre un second emploi, une seconde carrière différemment auprès des séniors.

Je vois là, il y a de jeunes mamans qui essaient d'adapter leur vie de maman avec justement ce genre de choses. Je partage ces personnes-là qui mettent leur carte de visite sur Internet, je trouve que c'est le bon truc.

M. MOULLEC : Mais une personne me le disait hier, le Plan Grand-âge, ça fait 15 ans qu'on l'annonce, il n'est toujours pas sorti. Et ça va des EHPAD au maintien à domicile, de l'ADMR et peut-être le fait de ne pas trouver de personnel pour aller travailler. Oui, il y a urgence. Mais à un moment donné, la solution, c'est aussi d'en haut qu'elle doit venir.

Mme LAUTREDOU : Mais c'est aussi à nos territoires de faire remonter.

M. MOULLEC : On n'arrête pas. D'ailleurs, on passe une motion à la fin du Conseil tout à l'heure.

Mme LAUTREDOU : Ça va dans ce sens.

M. MOULLEC : Continue stp Solène.

Mme JULIEN LE MAO : Rendre accessible à tous un cadre de vie de qualité.

- Développer une offre de logements accessible, équilibrée et solidaire ;

- Maîtriser la pression foncière et immobilière du territoire en produisant une offre de logements adaptés aux besoins d'une population résidente à l'année :
 - o Développer une offre de logements à prix abordable : typologies petites et intermédiaires, programmes immobiliers, primoaccédants ;
 - o Promouvoir la mixité sociale et générationnelle dans les nouvelles opérations.
- Développer une offre de logements complète et équilibrée par la production de logements pour tous les cycles résidentiels :
 - o Produire des petites typologies pour les jeunes actifs ;
 - o Produire des typologies intermédiaires adaptées aux besoins des jeunes ménages, parfois avec enfants ;
 - o Limiter une offre en logements individuels de grandes tailles et destinés aux ménages avec plusieurs enfants, des résidences secondaires et des jeunes séniors ;
 - o Produire des logements adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- Développer une offre en logements abordables à proximité des commerces/services et des activités.
- o Développer une offre d'habitat de qualité.
- Mettre en place des objectifs de qualité urbaine dans la production neuve : confort d'été/hiver, performance énergétique, qualité architecturale, choix des matériaux, accès au tri/valorisation des déchets, proximité avec les commerces et les services, etc. ;
- Démontrer et encourager la réhabilitation de l'habitat dégradé :
 - o Réaliser deux opérations « démonstratrices » de résorption de l'habitat insalubre dans le centre-bourg ;
 - o Permettre et encourager la réhabilitation des constructions existantes.
- Limiter la constructibilité des espaces résidentiels littoraux pour éviter leur surdensification et encourager la rénovation des constructions.

Mme LAUTREDOU : Moi, j'ai juste une petite question. Solène, je ne ferai pas comme toi, je ne vais pas essayer de prononcer le mot qui est entre guillemets. Juste les deux opérations, c'est quoi ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est l'OPAH-RU, une étude OPAH-RU a été mise en place avec la Communauté de communes et deux établissements avaient été estampillés chez Alexandra. Ils ont rencontré le propriétaire, ils ont proposé un accompagnement pour l'aider dans la réhabilitation, trouver des subventions et l'accompagner dans cette rénovation. Après, il le fera ou il ne le fera pas. C'est un particulier, donc on ne peut

pas le forcer. Mais en tout cas, on lui met toutes les cartes en main pour qu'il puisse le faire.

- Marqueurs de la qualité du cadre de vie :
 - Préserver et valoriser les paysages emblématiques ou plus ordinaires du Cap-Sizun : la vallée du Goyen, le front littoral, les paysages ruraux ;
 - Maîtriser l'étalement urbain et limiter les impacts de l'urbanisation sur les franges ville/nature ;
 - Préserver le cadre paysager des abords des principaux axes routiers : la RD784.
 - Maintenir le lien visuel avec la mer ;
 - Valoriser la vallée du Goyen et préserver les continuités visuelles ;
 - Préserver le bocage rythmant les paysages du Cap : murets en pierres sèches, haies à base d'épineux.
- Limiter les pollutions et les nuisances ;
 - Prendre en compte les risques littoraux (submersion marine) et inondations dans la vallée du Goyen et notamment dans le port de Poulgoazec :
 - Limiter la vulnérabilité des zones basses au risque de submersion par des dispositions réglementaires adaptées : limiter l'implantation des habitations, favoriser les activités nécessitant l'accès à la mer, etc. ;
 - Envisager la construction ou la réhabilitation des ouvrages de protection, ou l'emploi de solutions employant la renaturation des berges ;
 - Prévoir des dispositions particulières pour s'assurer que les constructions susceptibles d'être implantées dans les secteurs présentant un risque d'inondation par remontée de nappes n'augmenteront pas la vulnérabilité de la population.
 - Prendre en compte les risques de mouvements de terrain sur le front littoral ;
 - Limiter les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre liées au réseau routier :
 - Diminuer la vitesse de la circulation dans les secteurs d'habitat ;
 - Prendre en compte le bruit dès la conception des projets d'aménagement ;
 - Développer les alternatives à la voiture individuelle.
 - Conditionner la constructibilité des sites et sols pollués à leur dépollution.
 - Gérer durablement les déchets :
 - Inciter à la réutilisation des remblais sur place ;

- Prévoir des points de collecte sélective dans les zones d'habitat groupé ;
- Préconiser les essences à pousse lente ou de petit développement, ainsi que le recours au compostage pour limiter la production de déchets verts.

Mme LAUTREDOU : Juste sur les dispositions particulières qui doivent être prises pour le risque d'inondation par remontée de nappes, je parlerais plutôt de remontée par capillarité de la mer sur le terre-plein de Poulgoazec justement, parce qu'on est sur un terre-plein en sable.

Mme JULIEN LE MAO : Il y a les deux.

Mme LAUTREDOU : Parce que là, on ne sera pas sur des remontées de nappes, mais sur des remontées d'eau de mer. Je ne sais pas si vous avez vu l'Audierne sur les grandes marées la dernière fois. C'est vrai qu'on peut penser que s'il y a surélévation du niveau de la mer dans les années qui viennent, le terre-plein de Poulgoazec, par capillarité, parce que c'est un terre-plein qui sera particulier, surtout si on y met des bâtiments au-dessus et si on y reçoit forcément du public.

Mme JULIEN LE MAO : C'est pour ça qu'il y a eu une inscription justement sur une liste pour les risques marins. Et dans le SCoT rentré en révision, on a intégré un volet maritime qui prendra aussi en compte ces soucis-là et le fait de pouvoir aussi reclasser les gens qui sont sur des territoires ou des endroits à risque.

M. THOMAS : J'ai une petite question. Vous allez me dire que c'est encore une compétence communautaire, mais que fait la Commune sur justement les variétés d'arbustes à pousse lente ? Est-ce qu'il y a des messages de la Commune, des actions ?

Mme JULIEN LE MAO : Oui. On a mis par exemple sur les secteurs déjà urbanisés qui ont été passés l'année d'avant, des OAP, des orientations d'aménagement et de programmation qui listent le type de végétaux qu'on peut installer. C'est un travail qu'on a fait en concertation avec le CAUE qui nous a proposé des végétaux de la région et qu'on peut remettre sans avoir de grandes pousses sur un an, qui est plus facile à gérer.

L'axe 3 : Axe 3 | Un aménagement urbain qui valorise la qualité urbaine et l'identité territoriale. Les impacts de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols sur l'environnement sont nombreux : fragmentation des milieux naturels et érosion de la biodiversité, imperméabilisation des sols et dérèglement des cycles de l'eau, accroissement des distances de déplacement et émissions de gaz à effet de serre, etc.

On retrouve ces constats sur le territoire de Plouhinec qui a vu sa trame urbaine se démultiplier depuis les années 1970, entraînant la destruction de plusieurs milieux bocagers et humides, la transformation des paysages littoraux et ruraux du territoire, ou la dévalorisation du patrimoine architectural. De plus, le développement urbain, notamment autour de la RD784, pose aujourd'hui de nombreux problèmes

fonctionnels : gestion des eaux pluviales, fluidité et sécurité des déplacements, accessibilité des centralités.

Pour répondre à ces problématiques, et par l'intermédiaire de son PLU, Plouhinec met en place un nouveau projet urbain. Celui-ci réorganise son développement urbain autour du centre-bourg selon des formes urbaines plus denses et intégrées à l'environnement, met en place de nouveaux outils et règles permettant la préservation de son patrimoine paysager et architectural, et promeut la requalification des formes urbaines selon des modes constructifs plus sobres en ressources.

Par ailleurs, ces orientations conduisent Plouhinec à fixer des objectifs de réduction de la consommation de l'espace qui engage la commune dans la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette ».

Les orientations : Organiser un développement urbain optimisé pour des formes urbaines plus sobres en ressources.

- S'engager dans la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette »
 - Plouhinec se fixe un objectif de réduction de 50 % de sa consommation de l'Espace naturel agricole et forestier entre 2021 et 2031, soit une enveloppe foncière d'environ 15 ha.
 - Pour mener à bien le projet de Plouhinec, le PLU prévoit de consommer d'ici 2031 :
 - Environ 8 ha à destination de l'habitat soit une réduction de 50 % de sa consommation concernant ce poste par rapport à la période 2011-2021 ;
 - Environ 5 ha à destination de l'économie soit une réduction de 30 % de sa consommation concernant ce poste par rapport à la période 2011-2021 ;
 - Environ 2 ha à destination des équipements publics soit une réduction de 40 % de sa consommation concernant ce poste par rapport à la même période.
 - Plouhinec ne consommera plus de foncier en extension de l'enveloppe urbaine entre 2031 et 2035 :
 - Les projets d'extension en réponse aux besoins de la commune se réaliseront à court ou moyen termes, jusqu'en 2031 ;
 - Plouhinec se fixe l'objectif de réduire son artificialisation entre 2031 et 2035 ;
 - Pour réduire son artificialisation, Plouhinec doit réduire la constructibilité de certains de ses secteurs d'extensions diffuses de l'urbanisation.

M. THOMAS : Est-ce que vous pourriez nous expliquer la stratégie ? J'ai du mal à saisir.

Mme JULIEN LE MAO : Ce n'est pas une stratégie, c'est juste le respect de la loi. Le SRADDET rentre en révision pour intégrer le Zéro artificialisation nette. Donc, on a

une enveloppe que nous avons consommée de 2011 à 2021, de 16 ha. On nous impose de réduire cette enveloppe de 2021 à 2031 de moitié, de 50 %.

M. MOULLEC : Ce qui est là-dedans, l'enveloppe est sur la vision politique. Mais ce qui est là-dedans, ce n'est pas la vision, c'est la loi, et uniquement la loi. C'est ce qui est mis en place aujourd'hui et on ne peut pas déroger à ça.

Mme JULIEN LE MAO : Donc, qu'on réduise le SCoT aussi pour être conforme au SRADDET, et donc on révisé notre PLU aussi dans cette vision du Zéro artificialisation nette.

M. THOMAS : Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'on fait un PLU jusqu'à 2035. Donc, quid de 2031-2035 ?

Mme JULIEN LE MAO : Le ZAN se décompose en deux parties. Tu as 2021 à 2031, donc on te demande de diviser par 50 %. Et après, tu as la période 2031-2035 où là, on te dit que tu n'as plus le droit de consommer, et que si tu consommes, tu dois donner en échange ou renaturer après les terrains. C'est la deuxième période 2031-2035.

Nous, comme on n'a techniquement pas beaucoup de grosses friches sur lesquelles on pourrait compter en renaturant et pouvoir reconommer à côté, on se concentre sur la période 2021-2031. On met en place les projets qu'on a et qu'on trouve importants pour le développement de la commune.

M. MOULLEC : D'ailleurs, ça, c'est la volonté non affirmée de l'État de concentrer les gens dans les agglomérations. Puisque là où tu as des friches, tu vas pouvoir urbaniser sans que ce soit décompté parce que tu viens sur des friches. Donc, tu ne dénatures pas, tu restes sur l'existant. Qui a des friches ? Les grandes villes. On n'a pas de friche à Plouhinec, donc on ne peut pas urbaniser.

C'est-à-dire que dès qu'on dépose un permis, il est décompté de la surface qu'on nous donne. Et le pire, c'est que si tu poses une maison qui fait 150 m² au sol sur une parcelle de 1 000 m², le décompte n'est pas sur le bâti, mais fait à la parcelle. Donc tes 8 ha, tu les loues sur trois ou quatre ans et ça s'impose à tout le monde. C'est pour ça que certains de mes collègues maires ou les parlementaires appellent ça une « loi rurale » ici. Parce qu'en fait, elle vise à concentrer la majorité des gens dans les grandes villes.

Je vais te donner un exemple. Sur la période 2023 et sur les sept ou huit ans à venir, sur Rennes Métropole, c'est 65 000 logements neufs en construction, on entasse les gens. Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans ces endroits-là, on continue à entasser les gens. Rennes métropole, 65 000 logements neufs en moins de dix ans. Là où nous, ici, on ne peut même plus bientôt délivrer un permis. Et ça, c'est la loi Climat et résilience, et c'est ce qui nous est imposé à nous, et c'est ce qui fait hurler la plupart des maires, notamment sur le milieu rural.

M. THOMAS : Après, on est aussi confronté à la réduction du nombre de terrains agricoles, qui ont beaucoup été consommés.

M. MOULLEC : Je suis d'accord avec ça. Mais ce que je trouve dommage, c'est qu'on aurait pu au moins faire en sorte que ne soient pas décomptées les dents creuses, les centralités où on a des terrains qui ne sont plus travaillés puisqu'il y a des maisons autour. Mais même ça, c'était décompté.

Je suis pour. Il faut qu'on arrête d'urbaniser les surfaces agricoles, les choses comme ça. Je suis d'accord avec toi. Mais au moins, qu'on nous laisse urbaniser dans nos centralités, dans les dents creuses. Et ça, on n'a même plus le droit. Je vais devoir refuser des permis à des gens. Je vais devoir expliquer l'inexplicable. Et ça, c'est le quotidien.

Mme LAUTREDOU : Et surtout, expliquer à des gens qui – je l'ai déjà dit – ont gardé des terrains ou des rentes.

M. MOULLEC : Oui, mais ça, c'est fini.

Mme LAUTREDOU : Pour transmettre un terrain constructible à un fils, à une fille, leur expliquer que « non ».

M. MOULLEC : J'ai un exemple. Une succession. Les parents sont décédés. Il y avait deux enfants. Il y en a un qui a pris la maison, et l'autre a pris le terrain constructible. Celui qui a pris le terrain constructible, il n'avait plus rien.

Mme JULIEN LE MAO : Après, il faut se dire qu'on n'est plus non plus sur une époque où les terrains étaient constructibles 20 ans ou 30 ans. Et les PLU, les lois, tout ça change tous les dix ans, il ne faut pas se leurrer, on révisé à peu près tous les dix ans. Donc, en gros, tous les dix ans, le risque augmente et s'agrandit tous les dix ans.

M. THOMAS : Mais ça, c'est typiquement le genre de choses qui peut nous permettre aussi de reconquérir de la terre agricole. Je sais que plusieurs fois, j'ai bien fait comprendre aux personnes qui venaient me dire : « on m'a promis ». Oui, mais ça ne sera jamais constructible. Par contre, louez-le. Et ça, je pense que c'est un travail qui peut se faire aussi.

Mme JULIEN LE MAO : Au prix de la location, je ne suis pas persuadée parce qu'à 150 € l'hectare, la location...

M. MOULLEC : Et en urbanisme, les règles de base, c'est qu'on ne promet jamais rien.

M. THOMAS : Mais les terrains dont on sait pertinemment qu'ils ne seront pas constructibles, qui sont aujourd'hui en friche, il vaut mieux dire aux gens : « louez-les, même à 150 € l'hectare ou à 100 € ».

Mme JULIEN LE MAO : Non, il vaut mieux juste les vendre aux agriculteurs.

Mme LAUTREDOU : J'ai juste une petite question, c'est un aparté. Il y a beaucoup de gens qui se posent des questions sur le statut des terrains de loisirs qu'on voit apparaître maintenant un peu partout là sur les sites, des terrains de loisirs qui sont mis en vente.

Mme JULIEN LE MAO : Ce que les gens appellent « des terrains de loisirs », dans notre PLU actuel, ce sont des terrains naturels. Le terrain naturel, on peut avoir une occupation de caravanes, de tentes et tout ça, trois mois de l'année. Donc, il est vendu spécifiquement dans cette optique-là. Il n'y aura jamais de construction dessus. Et comme chez nous, les réseaux sont accrochés à un permis de construire, sauf sur les terrains déjà raccordés parce que ça fait très longtemps, il n'y aura jamais de raccord ni eau ni électricité, pas d'assainissement. Et c'est juste ça.

Et ce qu'ils appellent « terrains de loisirs » sur les bornes, ce sont les terrains qui sont en zonage naturel. Et contrairement au naturel sensible où là pour le coup, il n'y a même pas le droit de mettre une caravane.

Mme LAUTREDOU : Parce que certains des terrains de loisirs, on voit qu'il y a pas mal pendant les trois mois d'été sur certains endroits, on voit quand même beaucoup de caravanes. Donc, trois mois, on va dire juin-juillet-août ?

Mme JULIEN LE MAO : Non, c'est trois mois dans l'année.

- Optimiser la consommation d'espace lorsque cette dernière est nécessaire :
- Concentrer le développement urbain autour du centre-bourg de Plouhinec, et en optimisant la densité des nouvelles formes urbaines :
 - En ouvrant des extensions de l'urbanisation motivées par la réponse aux besoins en logements des résidents à l'année, sous la forme de typologies aujourd'hui manquant à Plouhinec ;
 - En réalisant ces extensions urbaines à l'intérieur d'emprises foncières situées à l'intérieur de la trame urbaine ;
 - En priorisant la densification de l'enveloppe urbaine dans les secteurs disposant d'une capacité d'accueil suffisante ;
 - En élevant les densités constructibles à 25 logements/ha pour les extensions de l'urbanisation et pour les opérations de densification de l'enveloppe urbaine.
- Optimiser la consommation foncière à destination du développement économique en poursuivant le développement du Port de Poulgoazec et en privilégiant le développement de la zone artisanale de Ty-Frapp :
 - Poursuivre la requalification du pôle économique et portuaire de Poulgoazec ;
 - À court terme, densifier et optimiser le foncier déjà consommé dans les deux zones d'activités et en réduisant le périmètre de Lesvenez ;

- À moyen terme, en créant une extension de la zone de Ty-Frapp, sous la forme d'une forme urbaine qui optimise la consommation d'espace : un village-artisan ;
 - En créant une réserve foncière à Ty-Frapp, afin d'anticiper les besoins économiques de la CC du Cap-Sizun à moyen et à long terme ;
 - En intégrant les espaces économiques à leur environnement : part d'espaces verts, utilisation d'essences végétales locales, stationnements semi-perméables, etc.
- Stopper le mitage dans l'espace le long de la RD784 et du front littoral :
- Limiter la constructibilité des extensions diffuses de l'urbanisation ;
 - Maîtriser la densification de l'enveloppe urbaine dans les secteurs ne présentant pas une capacité suffisante au regard de l'assainissement, de la desserte des réseaux ou la présence d'équipements et de commerces/services ;
 - Limiter la constructibilité des espaces urbanisés dans ces secteurs littoraux et y stopper le mitage de l'espace.

Point 3 : compenser les extensions de l'urbanisation et l'artificialisation des sols :

- Plouhinec prévoit de compenser sa consommation foncière :
 - Redélimiter, réduire et optimiser les surfaces constructibles de son PLU ;
 - Redonner à la nature les grandes emprises libres de l'enveloppe urbaine ;
 - Réduire la surface de la ZA de Lesvenez.
- Plouhinec prévoit de compenser l'artificialisation de ses sols :
 - Végétaliser les espaces publics de Plouhinec notamment dans le centre-bourg, le long de la RD784 et sur le port de Poulgoazec ;
 - Réfléchir à des projets de renaturation et de restauration des milieux.
 -

M.THOMAS : Du coup, j'ai une question pratique. Où est-ce que vous allez revégétaliser le long de la RD784 et sur le port de Poulgoazec ?

Mme JULIEN LE MAO : On a prévu pour les futurs trottoirs, il y a des noues paysagères. C'était sur le projet de centre-bourg.

M. THOMAS : Pour masquer des commerces, c'est ça ?

Mme JULIEN LE MAO : Mais non !

M. THOMAS : C'est les remontées qu'il y a eu durant l'enquête publique. C'est pour ça que je vous en parlais.

Mme JULIEN LE MAO : Après, sur les maquettes, j'ai envie de vous dire, ils ont mis des arbres.

M. LE COZ : Ils n'ont pas calculé la hauteur.

Mme JULIEN LE MAO : Ce n'est pas parce qu'il y a eu un arbre sur la maquette qu'on va le mettre, pour ne pas la citer, par exemple, on ne va pas mettre une haie d'arbres de 2 m de haut devant la pharmacie.

M. THOMAS : Mais parce que c'était une remontée, j'avais lu l'enquête.

Mme JULIEN LE MAO : Mais après, c'était sur les plans, je pense, d'essayer de faire ressortir du végétal et du vert. De toute manière, si on a des réseaux en dessous, on n'ira pas mettre du racinien.

M. THOMAS : Et sur le port de Plougoazec alors ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est pareil, c'est ce que disait Yvan, c'est d'arriver sur le terre-plein à avoir un espace paysager, mixte et le plus vert et le plus naturel possible en fait. Ça passe par les places de stationnement en herbé, les cheminements où on ne met pas forcément du béton ou de l'enrobé. On est sur des sols un peu plus naturels et compactés, perméables. C'est tout cet aménagement.

Mme LAUTREDOU : En apportant de la terre sur le terre-plein.

M. LE COZ : S'il faut, oui.

Mme LAUTREDOU : Oui, parce que là tu es obligé.

Mme JULIEN LE MAO : En B, Préserver la richesse du patrimoine paysager, urbain et architectural de la commune.

- Intégrer les constructions respectueuses du cadre paysager et patrimonial :
- Garantir le respect des formes urbaines et architecturales pour les nouvelles opérations comme pour les projets de densification, de réhabilitation ou d'extension :
 - Préserver les formes urbaines traditionnelles du centre-bourg tout en permettant l'innovation architecturale ;
 - Préserver les formes urbaines traditionnelles du port de Poulgoazec et de son ancien village de pêcheurs, en prenant en compte la continuité visuelle avec le port d'Audierne, et en permettant l'innovation architecturale ;

- Respecter les caractéristiques architecturales originales dans les projets de réhabilitation de constructions traditionnelles : fermes traditionnelles, maisons de pêcheurs, maisons bourgeoises, maisons d'architectes, etc.
- Adapter la forme et la volumétrie des constructions aux différents contextes urbains et paysagers, pour les nouvelles opérations comme pour les projets de densification, de réhabilitation ou d'extension :
 - Intégrer les constructions dans la pente et respecter l'épannelage des hauteurs des sites ;
 - Concevoir des volumes bâtis intégrés au contexte urbain notamment par leurs formes, leurs implantations et leurs orientations ;
 - Favoriser l'emploi de matériaux cohérents et compatibles au contexte ;
 - Respecter l'ordonnement et le rythme des fronts bâtis, des façades et des toitures ;
 - Pour les bâtiments d'activités : intégrer les éléments techniques.
- Organiser un traitement paysager qualitatif des abords des constructions :
 - Limiter les surfaces minérales au profit des surfaces végétalisées, en particulier pour les zones d'activités et pour les accès des particuliers sur leurs parcelles (entrées de garage, allées, etc.) ;
 - Harmoniser les clôtures ;
 - Intégrer les enseignes des commerces et des activités.
- Maintenir et développer les transitions paysagères : les haies, les linéaires bocagers, les murets en pierre, les chemins communaux et les venelles, etc.

M. THOMAS : Est-ce qu'il y aura une charte ou quelque chose sur justement l'harmonisation de ces enseignes ?

Mme JULIEN LE MAO : Ce sont les OAP justement qui vont être définis sur les différents secteurs et qui régleront les clôtures, les choix des matériaux, par exemple l'ardoise.

Mme LAUTREDOU : Une charte de couleurs sur Poulgoazec aussi ?

Mme JULIEN LE MAO : Il y a une charte sur toute la commune.

Mme LAUTREDOU : Elle sera pour l'ensemble ?

M. MOULLEC : Elle n'est pas uniforme.

Mme JULIEN LE MAO : Non, elle n'est pas uniforme, elle est par secteur.

Mme LAUTREDOU : Donc, Poulgoazec aura la sienne, je suppose.

Mme JULIEN LE MAO : Ce sont les mêmes couleurs. Et en fonction d'où on sera sur la commune, les teints seront plus ou moins soutenus, et avec un estampillage un peu spécial pour les commerces justement pour qu'ils ressortent de l'habitat un peu plus traditionnel.

M. MOULLEC : Juste un petit mot parce qu'aujourd'hui, vous pouvez des fois voir des couleurs farfelues, ça arrive. Et aujourd'hui, chacun fait ce qu'il veut. Dans le document qu'on a, je vous le dis, chacun fait ce qu'il veut. Si vous voulez le mettre en rose et des points verts, vous avez le droit, sauf à l'église, mais il ne faut pas le dire. Je le dis parce qu'il m'est arrivé : « mais comment tu as fait pour autoriser ça ? ».

Mme JULIEN LE MAO : Et bizarrement, d'ailleurs c'est peut-être pour ça qu'ils ne viennent pas demander.

M. MOULLEC : Mais l'idée, c'est quand même d'autoriser pas mal de choses. Mais c'est encadrer un peu les choses quand même.

Mme JULIEN LE MAO : Mettre en valeur et entretenir le patrimoine bâti et maritime :

- Préserver et valoriser les Monuments historiques ainsi que les caractéristiques urbaines et architecturales dans leurs abords :
 - o Le Centre-Bourg de Plouhinec, les maisons traditionnelles, le caractère rural et les percées visuelles sur la mer ;
 - o Le site archéologique de Menez Dregan et le port traditionnel de Porz Poulhan.
- Engager un projet de préservation et de valorisation du patrimoine maritime de Plouhinec :
 - o Préserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine maritime : les balises et les amers, les monuments aux naufragés, les vues sur la mer et sur les ports ;
 - o Préserver et valoriser les caractéristiques architecturales du port de Poulgoazec et de son ancien village de pêcheurs ;
 - o Préserver et valoriser les caractéristiques architecturales du port de Porz Poulhan.
- Préserver les constructions éléments remarquables du patrimoine.
- Protéger le petit patrimoine rural.

Mme LAUTREDOU : Serait-il possible d'enlever les cars devant le Conservatoire des balises ? Parce que là, franchement, c'est délirant.

M. MOULLEC : C'est compliqué. Si on a une proposition autre à me faire, je suis preneur.

Mme LAUTREDOU : Parce qu'on a quand même quelque chose qui a été fait à une époque, qui était vraiment, je trouve, intéressant. On a pu mettre un cadre. Et maintenant, c'est le Conservatoire de BreizhGo.

M. MOULLEC : Ça fait un moment que ça dure, mais je n'ai pas de solution. Mais là, c'est comme ça depuis longtemps et je suis désolé, à ce stade, je n'ai pas de solution.

Mme LAUTREDOU : Et serait-il possible de passer un coup de peinture sur la corrosion de ces balises ? Parce que certaines commencent à être dans un état...

M. MOULLEC : Je suis en contact avec une association qui travaille dans le champ de l'insertion. Là, ils devaient me rappeler au mois de septembre, il ne l'a pas fait et je vais le contacter, qui va proposer d'en faire une mission insertion pour des jeunes.

Mme LAUTREDOU : Il aurait été intéressant parce que le phare, tout est sale, tout est en train de tomber en ruine. Et c'est un peu dommage.

M. MOULLEC : Mais si ça peut se faire comme ça, je trouve que ce n'est pas mal, en même temps que leur donner un petit coup de jeune.

Mme LAUTREDOU : Oui, parce que c'est un patrimoine quand même face à la mer. Et sinon, c'était le monument aux naufragés. Les alentours sont couverts de verre cassé. Là, on a un très beau monument, c'est un site de mémoire en plus. Il suffit d'aller voir, il y a des verres, surtout derrière, il y a du verre cassé partout. Il y a des centaines de mégots, dans tout l'environnement, il y a des mégots. Et pour la cerise sur le gâteau, une odeur pestilentielle d'urine. C'est ça notre monument aux périls en mer à Poulgoazec. Je trouve ça dommage, irrespectueux.

Mme MOULLEC : On est d'accord.

M. MOULLEC : On est d'accord, mais le problème, surtout en été, c'est le coin de rassemblement de pas mal de monde et jusque tard la nuit. Et donc, c'est nettoyé, c'est de nouveau sale. Après, c'est aussi un problème de gendarmerie. Ils sont intervenus cet été, ils sont intervenus plusieurs fois.

Mme LAUTREDOU : Mais là, par exemple, c'est un urinoir. À 14 h, on ne pouvait pas rester à côté aujourd'hui. Je ne sais pas qui y a été, mais voilà. Et ensuite, il y a des verres cassés partout, il y a des gens qui veulent se recueillir, il faut faire quelque chose. Les marins l'ont voulu là, il n'y a aucun respect. Je trouve ça vraiment dommage. Je ne sais pas là si c'est la Commune.

M. MOULLEC : On est sur le domaine maritime, mais on s'en fout, ce n'est pas grave. Je ne peux pas passer la nuit dans ma bagnole à regarder. On est conscient. Après,

qu'est-ce qu'on fait ? C'est un problème de gendarmerie, on l'a signalé plusieurs fois en SPP, ils ont fait des interventions pour essayer de faire sortir un petit peu les jeunes qui étaient là et qui foutaient un peu le bazar. Ça s'est fait, après c'est revenu. Que dire de plus ? Et c'est surtout l'été.

On passe, on peut voir, pour le voir il faut passer peut-être plus souvent. Après, dans la limite du personnel qu'on a, ça devient en plus sensible. Mais oui, je suis d'accord. Et puis voilà, c'est l'imbécilité encore. Des toilettes ont été explosées fin août, c'est comme ça.

Mme LAUTREDOU : Mais on peut ne pas être fataliste vis-à-vis de ça.

M. MOULLEC : Je ne suis pas fataliste.

Mme LAUTREDOU : Je trouve que c'est vraiment un monument, c'est un lieu de recueillement, je trouve qu'il ne faut pas l'abandonner.

M. MOULLEC : Mais non, c'est clair.

Mme LAUTREDOU : C'est comme les balises, et puis il faut retirer les cars.

M. THOMAS : Et qu'en est-il de la deuxième digue de Porz Poulhan, celle qui n'a pas été rénovée ?

M. MOULLEC : Il y a une somme au budget, on est en discussion avec Plozévet, à hauteur de 150 000 € chacun. C'est Plozévet qui pilote sur ce coup-là. Nous, on a la somme à la PPI. Quand il faudra faire, on signale, on sera là.

Mme JULIEN LE MAO : C : engager la requalification des formes urbaines et architecturales en s'autorisant des expérimentations

- Promouvoir l'architecture bioclimatique :
 - Développer les projets d'architecture bioclimatique dans les opérations de constructions neuves :
 - Orienter et implanter les constructions de manière à favoriser les confort été/hiver ;
 - Rechercher la qualité architecturale et la performance énergétique dans la conception des constructions : volumétries, implantation, choix des matériaux ;
 - Maintenir une part d'espaces végétalisés et/ou arborés et/ou en faveur de la biodiversité et de la gestion et de l'infiltration des eaux à la parcelle dans chaque projet.
 - Promouvoir les principes de l'architecture bioclimatique auprès des projets de réhabilitation, de rénovation ou d'extension des constructions existantes : isolations par l'extérieur, véranda et/ou pergola, etc.

- Encadrer les projets de densification :
 - Maîtriser la densification dans les espaces aux capacités limitées : voiries étroites, assainissement non collectif, sensibilités paysagères et/ou environnementales, absence des réseaux, etc.
 - Permettre la densification horizontale et/ou verticale.
 - Encourager des projets de densification réfléchis et intégrés à leur environnement.
- Permettre l'innovation dans la diversification des formes d'habitat :
 - Encourager l'innovation dans la conception de formes urbaines plus denses et/ou bioclimatiques ;
 - Développer des logements adaptés au vieillissement de la population.
 - Expérimenter un projet d'habitat réversible.
- Requalifier les espaces publics :
 - Prioriser la requalification des espaces publics autour de centralités et favoriser leur accessibilité et leur confort pour tous : séniors, PMR, enfants.
 - Traiter qualitativement les aménagements paysagers des entrées de ville.
 - Organiser un maillage de liaisons douces en fonction de la hiérarchisation des voies.
 - Profiter de la restructuration du réseau pour végétaliser les espaces publics.
 - Prendre en compte les cycles de l'eau dans l'aménagement.
 - Prendre en compte les fonctionnalités des sols à travers la trame brune, qui permet de garantir la conservation de leur intégrité physique, chimique et biologique (cycle de l'eau, absorption du CO₂, biodiversité).
- Développer l'autonomie énergétique de la commune :
 - Tendre vers l'autoconsommation des bâtiments publics.
 - Prioriser la production d'énergies renouvelables par les bâtiments d'activités bénéficiant d'importantes surfaces de toitures ou produisant des déchets pouvant être valorisés.
 - Mettre en place les objectifs de performance énergétique dans les nouvelles opérations d'aménagements.
 - Encourager la requalification des constructions et autoriser l'implantation d'unités individuelles de productions d'énergie renouvelable (photovoltaïque, chauffage biosourcé).
 - Encourager la diversification des activités agricoles vers la production d'énergies renouvelables.

- Diversifier les sources de production d'énergies renouvelables et développer des réseaux d'énergies.
- Requalifier l'éclairage public conformément aux préconisations du Schéma directeur Lumière pour réduire la consommation d'énergie.
- Prendre en compte l'environnement des projets lors de l'installation des systèmes de production d'énergies renouvelables et privilégier leur implantation sur le bâti.

M. THOMAS : Est-ce que la Commune a des projets de photovoltaïque ?

M. JULIEN LE MAO : Oui, sur les halles.

Mme LAUTREDOU : Et l'éolien.

M. MOULLEC : Tu n'as pas regardé le projet Yves.

M. THOMAS : J'avoue que ça, cela m'a échappé.

Mme LAUTREDOU : Et des projets d'éolien ?

Mme JULIEN LE MAO : Non, on n'a pas trop parlé de l'éolien.

M. LE COZ : C'est compliqué, l'éolien.

Mme JULIEN LE MAO : L'éolien en littoral, c'est très compliqué, même en non-littoral. Mais en littoral encore plus. Et puis ça consomme du foncier, j'aimerais bien garder mes petits 8 ha. Donc c'est plutôt de prioriser les installations directement sur les bâtiments.

M. LE COZ : Le projet d'éolienne, c'est 500 m minimum de la première habitation.

M. THOMAS : Henri, l'autre jour, nous disait qu'à 270 m, on peut en mettre aussi.

M. LE COZ : Tous les mâts qui font plus de 50 m, c'est 500 m des habitations. Et la Loi Littoral est encore plus exigeante par rapport à ça, mais je ne compte même pas ça. Par contre, les mâts qui font moins de 50 m, mais ça dépend où ils sont parce que les pals sont moins grands aussi, tout le système qui n'est pas du tout le même. Et là, c'est six fois la hauteur du mât, la distance maximale.

M. THOMAS : Donc 270 m à ce moment-là.

Mme JULIEN LE MAO : Et l'axe 4 : Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental.

Les enjeux : si Plouhinec ne se distingue pas par un patrimoine naturel remarquable, le territoire accueille une nature ordinaire caractérisée par une imbrication entre un

vaste maillage bocager, une ressource en eau très présente dans les paysages et des milieux littoraux qui subissent parfois leur attractivité. Ces milieux constituent les paysages et le cadre de vie de Plouhinec, mais également des ressources pour ses activités et sa vitalité : agriculture, conchyliculture, activités maritimes, tourisme, etc.

Aujourd'hui, les capacités d'accueil résidentiel, économique et touristique du territoire sont respectées : la ressource en eau est gérée de manière durable, le territoire est faiblement exposé aux risques et son urbanisation ne menace pas d'espaces sensibles pour la biodiversité. Cependant, le changement climatique menace de bouleverser cet équilibre.

Plouhinec s'appuie sur son PLU pour mettre en œuvre une stratégie de performance environnementale. Cette dernière prévoit de protéger la Trame verte, bleue et noire du territoire, de l'employer comme un socle environnemental, et de développer des projets de requalification et de valorisation de la biodiversité.

La Commune prévoit également de gérer durablement la ressource en eau en inscrivant dans son PLU des orientations qui concourront à une bonne gestion de la ressource et à une préservation de sa qualité. Enfin, sensible au devenir des espaces littoraux et maritimes, Plouhinec s'engage à garantir l'équilibre entre les vocations naturelles, économiques, touristiques et résidentielles de ces espaces.

Sur les orientations, on a : développer la fonctionnalité de la Trame verte, bleue et noire du territoire.

- Protéger les réservoirs de biodiversité :
 - Protéger les réservoirs de biodiversité en interdisant toute construction dans le règlement du document d'urbanisme :
 - Les milieux naturels « remarquables » constituant des réservoirs de biodiversité : les espaces Natura 2000, les ENS, les sites classés/inscrits, etc.
 - Protéger les milieux naturels constituant des réservoirs de biodiversité ;
 - Préserver les zones humides qui sont des refuges pour la biodiversité, qui ont une vocation épuratrice par leur action de filtrage, et jouent le rôle de tampon pour diminuer la vitesse de propagation de l'eau vers l'aval.
 - Protéger et gérer les boisements principaux : boisements des rives du Goyen, bois de Locquéran, boisement de Tréouzien, petits boisements de la zone rurale...
 - Protéger les landes et notamment les landes littorales.
 - Protéger les milieux aquatiques et les cours d'eau.
 - Protéger les milieux marins et littoraux.
 - Maintenir les ruptures d'urbanisation afin de veiller à ce que l'urbanisation, à terme, n'encercle pas les réservoirs de biodiversité ;

- Favoriser les transitions douces entre l'urbanisation et les réservoirs de biodiversité proches : maintien ou création d'espaces tampons sous la forme de zones non constructibles, maintien d'espaces naturels ou agricoles, gestion des plantations, densité progressive accompagnée de corridors écologiques, parkings en retrait et espaces de loisirs.

M. THOMAS : Un petit peu plus loin, c'est vrai qu'on parle de plantes invasives. Mais dans nos milieux naturels, on a beaucoup de plantes invasives qui menacent la biodiversité, et on n'en parle pas. Je pense que c'est important aussi de l'évoquer parce qu'entre les rhodos qui envahissent le bois de Locquéran, il en reste.

Mme JULIEN LE MAO : Il en reste, mais on en a enlevé pas mal. Et le plan de gestion est quand même géré par l'ONF.

M. THOMAS : Après, quand je vois les herbes de la pampa qui se disséminent partout...

Mme JULIEN LE MAO : On en parle régulièrement. Oui, c'est une invasive, effectivement. Techniquement, c'est compliqué pour nous d'aller faire des traitements et des éradications durables sur des propriétés privées quand les propriétaires ne veulent pas qu'on y aille. Et j'ai envie de dire que tant que les herbes de la pampa seront encore vendues...

M. LE COZ : Ils ne le sont plus. La loi dit que depuis avril 2023, tu n'as plus droit de les commercialiser. Mais ils ne sont plus conformes à la loi, c'est interdit, la commercialisation.

Mme JULIEN LE MAO : Mais il y en a sur notre territoire dans les jardins particuliers. Et le truc, c'est que même si on essaie d'éradiquer, il ne faut pas se leurrer, tous les ans, ça repart. Parce que justement, on en a dans les jardins.

M. LE COZ : Et puis, si on les arrache à la mauvaise période, ça part partout.

M. MOULLEC : En en a parlé ce matin, c'est une calamité. Donc, on bosse sur une solution. Après le cimetière, vous avez une quarantaine de propriétaires. C'est atroce. Et puis les propriétaires, on ne sait même pas où ils sont. Des fois je serais partisan du « on s'en fiche, on y va ». Mais je pense qu'à un moment donné, je sais bien, mais c'est pénible. Parce que là en ce moment, on va y passer tous les jours.

M. THOMAS : Est-ce que ce n'est pas possible d'envisager, par exemple, par l'intervention du Conservatoire du littoral de faire de l'écopâturage sur ces zones-là ?

Mme JULIEN LE MAO : Après, tu as une partie dans la zone de préemption aussi du Conseil départemental et qui est en train de finir d'être validée puisque la zone de préemption du Conseil départemental s'étend. Donc après, c'est une fois que toute la procédure sera finie, c'est de les réalerter là-dessus. On en a déjà discuté avec eux,

de voir ce qu'eux peuvent mettre en place aussi. Mais on a toujours le souci. Après, c'est la GEMAPI qui gère tout ça, donc c'est la Communauté de communes. Mais on a quand même toujours la frontière et la barrière de la propriété privée.

M. THOMAS : Mais justement, le Conservatoire du littoral a un service juridique qui peut contacter les propriétaires et envisager de l'écopâturage sur ce genre de sites. Je pense que c'est le plus adapté.

M. MOULLEC : Pourquoi pas ?

M. THOMAS : Et pareil sur la Renouée du Japon.

Mme JULIEN LE MAO : Après, ce qui serait bien, c'est surtout que ces types de plantes là apparaissent sur la liste des chardons, et nous donne une manne juridique pour pouvoir y aller. C'est surtout ça le problème pour l'instant.

Mme LAUTREDOU : Et est-ce qu'on ne peut pas évoquer le risque d'incendie ? Puisque là, on parle justement, après le cimetière, parce que si le feu prend là-dedans, parce que l'herbe de la pampa, c'est quelque chose de dense.

Mme JULIEN LE MAO : Je pense que tu as plus de risque sur ce qui entoure l'herbe de la pampa. Après, on envoie régulièrement des courriers en disant aux gens qu'il faut qu'ils entretiennent. Mais c'est ce qu'on disait. Mais il y a le souci effectivement du non-référencement.

M. THOMAS : C'est la première fois en trois ans que vous reprenez un truc de technique.

M. MOULLEC : Ce n'est pas vrai, tu mens. Là, tu vas me forcer à relire tous les comptes-rendus des conseils municipaux que j'ai faits depuis 2020. Par contre, si jamais j'en trouve un seul, tu me paies le Champagne, je te préviens, parce que j'ai en souvenir certaines choses. Là, tu n'es pas sympa.

Mme JULIEN LE MAO : Développer la fonctionnalité écologique en travaillant sur les continuités écologiques :

- Améliorer la connectivité entre les milieux en s'appuyant sur la protection et la gestion des boisements et du bocage :
 - o Protéger les espaces forestiers et permettre une bonne gestion de ces espaces ;
 - o Préserver la qualité des lisières forestières en ménageant des espaces tampons ;
 - o Maintenir des continuités naturelles en privilégiant la conservation des haies connectées entre elles, et en conservant les talus plantés au titre

- de leur caractère historique et de leur rôle dans la gestion hydraulique des sols ;
- Encourager une gestion équilibrée de ces espaces partagés par la sylviculture, les activités culturelles et/ou de loisirs ;
- Rechercher l'utilisation d'essences adaptées à la qualité des sols et à leur nature hydromorphe ainsi que, le cas échéant, aux objectifs de valorisation paysagère des sites.
- Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques et notamment des cours d'eau :
 - Protéger les cours d'eau et permettre la préservation et le développement des ripisylves en mettant en place une marge de recul autour de ces derniers ;
 - Interdire le busage des cours d'eau par de nouvelles opérations d'aménagement et réfléchir à la restauration des anciens cours d'eau busés ;
 - Prendre en compte la connectivité entre les milieux aquatiques et les milieux humides.
- Protéger et gérer durablement les zones humides :
 - Protéger toutes les zones humides identifiées par le SAGE de m'Ouest Cornouaille par une réglementation adaptée du document d'urbanisme ;
 - Permettre la valorisation de ces milieux naturels par la mise en place d'aménagements légers ne risquant pas de dégrader la fonctionnalité écologique de ces milieux : cheminements piétonniers et cyclables réalisés en matériaux perméables et non polluants, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune, etc. ;
 - Anticiper des travaux de restauration de ces milieux sensibles par une réglementation adaptée.

Le 3 : Maintenir des espaces de perméabilité écologique entre urbain et nature :

- Développer la « nature en ville » :
 - Préserver et aménager des espaces naturels constituant des réservoirs écologiques à l'intérieur de la trame urbaine : jardins, parcs, etc.
 - Maintenir les éléments urbains favorisant le maintien de la nature en ville et la continuité écologique des milieux naturels urbains : murets, alignements d'arbres, espaces végétalisés, haies, etc.
 - Interdire l'usage des produits phytosanitaires.
- Préserver la trame noire en travaillant sur l'éclairage urbain en lien avec le Schéma directeur Lumière.

- Identifier des espaces de perméabilité environnementale à l'intérieur de la trame urbaine : urbanisation/densification limitée de ces secteurs, promotion des espaces végétalisés et favorables à la biodiversité, dispositions en faveur de la restauration de continuités écologiques.
- Préserver les continuités écologiques dans les espaces agricoles et naturels en prenant en compte les activités et les habitations qui s'y tiennent :
 - o Conditionner le bâti nécessaire aux activités agricoles et forestières ;
 - o Empêcher le développement des zones bâties ou leur densification qui tend à les interrompre en formant des obstacles continus ;
 - o Assurer le maintien de la qualité globale des milieux naturels rencontrés : maillage bocager, réseau de boisements, de landes et de zones humides.
- Lutter contre les espèces invasives.
- 4 - Animer la Trame verte et bleue comme un outil favorisant la qualité du cadre de vie
- Valoriser la proximité entre espaces urbains et naturels afin de favoriser le bien-être des habitants, en s'appuyant sur la Trame verte et bleue.
- Mettre en réseaux des sentiers pédagogiques, de loisirs ou de parcours de santé autour et à l'intérieur de la Trame verte et bleue.
- Valoriser la Trame verte et bleue en développant son accessibilité pour les publics, sous la forme d'aménagements respectueux du caractère et des fonctions naturelles des sites dans lesquels ils s'implantent.
- Maîtriser la fréquentation de ces sites en travaillant et en adaptant leur visibilité et leur accessibilité : limiter la multiplication des accès, maintien d'espaces inaccessibles, offre de stationnement et signalétique limitée, etc.
- Promouvoir auprès de la population, les actions en faveur de la biodiversité et de la protection de la qualité des eaux (choix des plantations, utilisation d'engrais verts par exemple) en s'appuyant sur l'exemplarité des pratiques communales.
- Valoriser le rôle multifonctionnel du bocage, des boisements, des zones humides ou encore des espaces agricoles et naturels dans la résilience du territoire face aux risques et aux effets du changement climatique : séquestration du carbone atmosphérique, lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux pluviales, etc.

M. THOMAS : Justement, où en est-on des pratiques communales là-dessus ?

Mme JULIEN LE MAO : On n'utilise plus de désherbant et tout se fait manuellement.

M. THOMAS : Vous faites ça depuis longtemps ?

Mme JULIEN LE MAO : Non, pas si longtemps que ça.

M. THOMAS : Et sur le reste ?

Mme JULIEN LE MAO : Après, il y a une grosse partie de la commune, on a effectué un changement. On est passé en plantes vivaces sur plusieurs aménagements paysagers pour arrêter de consommer et puis garder nos plantes. Et on fait attention sur des plantes qui ont moins besoin d'arrosage. C'est pareil pour les bacs, pas cet été, mais l'été d'avant, avaient été enlevés parce qu'on n'a plus le droit d'arroser non plus.

M. THOMAS : Le truc qui me choque toujours, c'est que quand je croise les véhicules de la Ville qui vont à la déchetterie de Pont-Croix avec plein de déchets verts, je me dis : « mais on peut broyer ». Il y a un gros broyeur à la Comcom, et on peut pailler derrière. Ça évite d'aller acheter du paillage.

Mme JULIEN LE MAO : Il y a une partie qui est broyée et qui est entreposée aux services techniques. Après, je ne peux pas tout passer en paillage non plus. On l'a fait sur les nouveaux aménagements paysagers. Mais justement, d'avoir des couvre-sols broyage et qui diminuent les arrosages. Mais je ne peux pas en mettre partout non plus. On le fait le plus possible. Après, je ne peux pas aller mettre du broyeur partout. Il y a des endroits où on a besoin de verdure aussi.

5- Encadrer les projets de renaturation et de restauration de ses fonctionnalités écologiques :

- Engager Plouhinec dans une stratégie de restauration de ses continuités et de ses fonctionnalités écologiques :
 - o En reclassant des surfaces constructibles en zone agricole ou naturelle.
 - o En réfléchissant à des projets de restauration de la fonctionnalité de ces milieux, sont en cours de réflexions.
 - o En reliant ces espaces restaurés à la Trame verte et bleue, Plouhinec restaure la fragmentation des milieux générés par le mitage urbain.
- Réfléchir à des projets de renaturation sur le territoire :
 - o Poursuivre des projets de renaturation : terrain de tennis de Kersiny, chemin de Hent Ar Lenn, etc.
 - o Identifier de nouveaux sites présentant un potentiel de renaturation.
- Améliorer les cycles de l'eau
 - Assurer la sécurité des approvisionnements en eau :
 - Assurer la protection de l'aire d'alimentation du captage de Bromuel dans le respect de son arrêté de Déclaration d'Utilité publique.

- Assurer que l'évolution des capacités de la ressource en eau soit compatible avec les projets de développement urbain et économique de la commune.
- Accroître les économies d'eau en favorisant la réutilisation des eaux pluviales, notamment dans les nouvelles opérations d'aménagement.
- Améliorer la qualité des eaux :
 - Gérer l'assainissement des eaux usées en s'assurant du bon fonctionnement de la station d'épuration (en conformité avec les normes sanitaires) et en mettant à jour le zonage d'assainissement collectif parallèlement à la révision du PLU.
 - S'assurer de la conformité des dispositifs d'assainissement individuels ou semi-collectifs pour les secteurs non raccordés au réseau de collecte des eaux usées.
 - Privilégier une gestion alternative des eaux pluviales, à ciel ouvert et intégrée à l'aménagement paysager : plaine de jeux, noues (fossés plantés d'essences hydrophiles, permettant une filtration écologique des polluants), bassins. Lorsque cela est possible, la gestion des eaux de ruissellement se fera au plus près du point de chute, par des dispositifs d'infiltration.
 - Préserver et reconstituer le maillage bocager et les zones tampons que constituent les zones humides et les boisements.

C. Organiser une gestion intégrée du littoral.

- Protéger les milieux marins et littoraux :
 - Pour les milieux littoraux :
 - Protéger les espaces remarquables et caractéristiques du littoral de la commune ;
 - Protéger la bande littorale des 100 m ;
 - Délimiter des coupures d'urbanisation au sens de la Loi Littoral.
 - Limiter les impacts de l'urbanisation dans les espaces littoraux en définissant le cadre du développement de l'urbanisation selon la Loi Littoral :
 - Encadrer la constructibilité des espaces proches du rivage ;
 - Limiter la constructibilité des secteurs d'urbanisation diffuse ;
 - Poursuivre la densification des secteurs déjà urbanisés.
 - Protéger les interfaces entre la terre et la mer et les milieux marins.
- Limiter les pollutions liées aux activités portuaires :
 - Poursuivre la requalification des équipements portuaires de Poulgoazec afin de favoriser leur fonctionnalité et qu'ils ne portent pas atteinte à l'environnement.

- Aménager des installations afin de permettre le traitement des déchets dangereux : aire de carénage, matériel antipollution, entretien des équipements du port, etc.
- Maîtriser le développement des espaces portuaires et de plaisance.
- Organiser un développement des activités maritimes, nautiques et littorales à moindre impact.
 - Délimiter des zones de mouillage en prenant en compte la présence des milieux marins remarquables à proximité.
 - Promouvoir les zones de mouillage écologique.
 - Privilégier l'accès au littoral par les mobilités actives pour maîtriser sa fréquentation.
 - Poursuivre des projets de renaturation des espaces littoraux et du front de mer : chemin de Hent Ar Lenn, terrain de tennis Kersiny, etc.
 - Encadrer les activités de camping et caravaning et interdire le camping sauvage.

Mme LAUTREDOU : C'est quoi exactement un « mouillage écologique » ?

M. COLLIN (DGS) : Ce sont des zones prédéterminées avec des mouillages libres où les bateaux peuvent se rendre et s'amarrer.

Mme LAUTREDOU : Donc c'est plutôt la zone que le mouillage même avec des matériaux qu'on utilise ?

M. COLLIN (DGS) : C'est la zone qui est fixée. Cela a commencé en mer Méditerranée, le but est d'éviter que les personnes mettent leurs ancres et arrachent les algues un peu partout.

Mme LAUTREDOU : Ce qu'on voit devant Audierne quotidiennement en été, où les bateaux sont en train de mouiller sur le platier devant à Audierne sans respecter la zone d'accueil. Mais autrement, ça ne concerne pas le mouillage en lui-même ?

Mme JULIEN LE MAO : C'est marqué : « Mouillage écologique. Les zones de mouillage écologique sont constituées de plusieurs bouées permettant aux usagers de la mer de s'amarrer sur l'une d'entre-elles plutôt que de jeter l'ancre ».

Mme LAUTREDOU : Juste une petite remarque, lorsqu'on parle de mouillage justement, serait-il possible d'intégrer la notion de mouillage à coût modéré ? Je m'explique. Les plaisanciers s'inquiètent de plus en plus de l'augmentation des pontons. D'avoir des mouillages qui seraient réservés à des gens qui parfois ont des faibles retraites, ou des jeunes qui commencent et qui ne peuvent pas avoir un ponton où on paie plus de 1 000 ou 1 200 € par an. Une notion de mouillage à prix modéré.

Mme JULIEN LE MAO : Ça, je ne peux pas le rentrer dans le PLU pour le coup. Mais par contre, c'est effectivement peut-être qu'on travaillera sur le volet maritime au SCoT. Je change de casquette, mais c'est effectivement de faire remonter cette information-là et de voir si on peut intégrer ça sur les zonages qui seront mis en place.

Mme LAUTREDOU : Ce serait intéressant, je pense.

M. THOMAS : Est-ce que vous pourriez m'expliquer pourquoi vous avez bitumé un petit chemin vers les dunes de la plage de Kerloc'h, le chemin qui va vers les toilettes ? C'est juste entre le parking et la dune, le parking créé par la Commune et la dune.

M. BOUER : Ça a été fait il y a deux ans, non pas cette année.

M. THOMAS : Oui, mais pourquoi ?

M. LE COZ : Je te répondrai la prochaine fois, je ne saurais pas te répondre.

M. THOMAS : On imperméabilise le sol. Et qu'est-ce qu'il a de si remarquable pour que vous citiez à plusieurs reprises le chemin de Hent Ar Lenn ? Expliquez-moi.

M. BIOLCHINI : C'est parce qu'il est bitumé jusqu'en bas. C'est tout.

M. MOULLEC : C'est le renaturer.

M. BOUER : Et c'était une préconisation du CEREMA d'ailleurs, dans leur compte-rendu de la réunion qu'ils ont faite au mois de juin.

M. MOULLEC : D'autres questions ? C'est bon ? On a fait le tour, je pense, c'était pas mal.

(Applaudissements.)

M. MOULLEC : Tu le mets au vote ?

Mme JULIEN LE MAO : Après avoir entendu la présentation, le Conseil municipal, est sollicité pour :

- Décider de débattre – on en a débattu – sur les orientations générales du PADD annexées à la présente délibération ;
- Prendre acte que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération aura eu lieu, il a eu lieu ;
- Dire que ces éléments seront communiqués au public dès publication de la présente délibération ;

- Dire que la présente délibération sera transmise au Préfet du Finistère et au Directeur de la DDTM du Finistère.

-

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. MOULLEC : Trois abstentions.

11-Urbanisme – Inventaire bocager - Modalités de concertation

Mme JULIEN LE MAO : J'enchaîne. Pour compléter la révision du PLU, il y a une mise à disposition au public de l'inventaire bocager. Il est exposé aux membres du Conseil municipal les modalités de mise à disposition du public de l'inventaire bocager. Je vous passe les « Code général ».

Considérant les objectifs de protection des milieux bocagers fixés par le SAGE Ouest-Cornouaille et le Scot Ouest Cornouaille ;

Considérant, dans le cadre de la révision du PLU, la nécessité de constituer un inventaire bocager ;

Dans le cadre de la révision de ce PLU, l'inventaire bocager est accompagné d'une mise à disposition du public du 27 septembre 2023 au 27 octobre 2023 des cartes « inventaires bocagers ».

Les cartes et les registres permettant au public de consigner ses observations seront mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi entre 9 et 12 h et de 14 h à 17 h.

À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire.

Un avis au public précisant l'objet de la mise à disposition ainsi que le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter les documents et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans les journaux diffusés dans le département et affiché en mairie.

L'avis est publié huit jours au moins, avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

L'avis et les dossiers mis à disposition seront également consultables sur le site internet de la Commune.

Le résultat de l'inventaire bocager, objet de la présente mise à disposition du public, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Plouhinec.

Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. Non ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Décider de soumettre le projet d'inventaire bocager à disposition du public et tel que présenté en annexe ;

- Approuver les modalités de mise à disposition telles que présentées dans l'arrêté d'urbanisme n° 2023-101 du 19/09/2023 et reprises ci-dessus ;
- De valider les dates de début et de clôture de ladite concertation fixée par le maire dans l'arrêté d'urbanisme ;
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et accomplir toute formalité nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

M. MOULLEC : Merci, Solène, c'était très bien. Rémy, à toi, les travaux.

12- Travaux – SDEF – Extension éclairage public au lotissement communal – EP 2021 197 3

M. LE COZ : Il s'agit ici de l'extension de l'éclairage public sur le lotissement communal. À l'origine, l'éclairage public était prévu dans le marché du lotissement. Mais en début de mandat, comme vous vous rappelez, une délibération avait été prise pour confier l'ensemble de l'éclairage public au SDEF. C'est dans ce cadre-là qu'on vient aujourd'hui vous présenter cette extension de l'éclairage.

J'ai fait une proposition, et vous me direz par le vote si vous en êtes d'accord, d'augmenter un peu le périmètre de l'éclairage. Parce qu'il y a trois rues dans ce lotissement, il y a la rue Jeanne Lepont. Et au début, il était prévu uniquement les débuts de rue des deux rues adjacentes, Adrien Kerloc'h et René Votti. Donc, on a proposé d'étendre l'éclairage pour éclairer l'ensemble du lotissement, y compris la totalité de ces deux petites rues. Ce qui fait qu'on va arriver à un total de 23 lampadaires, pour à peu près 750 m de linéaire.

Le montant de la dépense est établi pour ces 23 bornes à 48 200 € et le financement est de 8 625 € à charge du SDEF et de 39 575 € pour la Commune. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour :

- Accepter le projet de réalisation des travaux – extension éclairage public au lotissement communal ;
- Approuver le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 39 575,00 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

M. THOMAS : Il faut dire juste de parler de pollution lumineuse. Je trouve que ce n'est pas forcément justifié.

M. LE COZ : C'est la LED qu'on continue à mettre.

M. MOULLEC : C'est à la fois la LED qu'on met, puis on a aussi modifié les horaires d'éclairage.

M. LE COZ : C'est Marie-Cécile qui avait posé la question à la commission, ça rentre dans le cadre des horaires de tout le reste de la commune. Merci.

M. MOULLEC : Le point suivant, c'est une motion en fait en faveur des EHPAD. On a déjà évoqué en partie le sujet tout à l'heure, mais bon, juste un mot quand même sur la situation des EHPAD aujourd'hui, à la fois la situation financière qui les met en danger réel et en danger immédiat.

On a aujourd'hui des EHPAD qui ne paient plus leur facture d'électricité. On a des EHPAD qui d'ici deux mois ou trois mois – je parle global – ne pourront même plus payer les salaires de leurs employés. On a des EHPAD aujourd'hui qui ont énormément de difficultés à recruter du personnel. Pour information, je ne savais pas parce que Bernard LE GALL qui y était l'autre jour puisqu'y compris dans le CIAS, il suit les EHPAD, surtout que les EHPAD sont les seuls à ne pas avoir bénéficié par exemple du bouclier tarifaire. C'est incompréhensible.

Donc aujourd'hui, ils sont dans le mur. Et quand je dis : « ils sont dans le mur », ce n'est pas dans six mois, dans un an, c'est dans les semaines et les quelques mois qui se présentent à nous. Face à ça, chaque collectivité a essayé de tous voter, faire passer une motion en Conseil municipal qu'on fera remonter. Je vous propose de vous la lire, elle est un peu longue, mais elle a le mérite d'être explicite et de mettre le doigt sur les difficultés qui sont les leurs. Je vous la lis. Si certains veulent intervenir après là-dessus, il n'y a pas de problème, vous prenez la parole. On est là pour faire remonter justement ces problèmes-là, comme on l'a évoqué tout à l'heure.

« Suite à la réunion du 30 juin 2023 à Plourin-lès-Morlaix et celle du 10 juillet à Pleyber-Christ pour évoquer la situation des EHPAD publics, les communes de Morlaix, Plourin-lès-Morlaix, Plouigneau, Guerlesquin, Pleyber-Christ, Carantec, Plonevez du Faou, Plouvorn, Sizun, Elliant, Coray, Guipavas, Pont de Buis, Loperhet, Daoulas, Briec, Châteauneuf du Faou, Cap Sizun, Pont-l'Abbé, Arzano, Brest et le Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gérant les EHPAD d'Ergué-Gabéric, de Briec, de Plogonnec et de Quimper partagent tout comme celles des Côtes-d'Armor le même constat alarmant.

Les maires, présidents de CCAS et de CIAS, élus, administrateurs et les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle.

Ils rencontrent également des difficultés croissantes en termes de recrutement et d'épuisement des personnels. À cela s'ajoutent des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, d'un à deux ans pour les autres.

Il ressort de ce constat que les élus réagissent :

- *Au report continuuel d'une loi sur le grand âge, laissant les élus locaux gérer seuls la situation ;*
- *Des réponses des tutelles inadaptées, faute de moyens financiers adéquats ;*
- *Des dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand âge, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde,*
- *Aux difficultés de remboursements des prêts indexés sur les livrets A (doublement des intérêts en 2023/2022) ;*
- *Des charges complémentaires liées aux frais des PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour ;*
- *À l'inflation générale et aux augmentations concernant les énergies et tous les consommables : alimentation, produits d'hygiène, matériel, soins...*

Les élus refusent de faire supporter aux familles et aux résidents ces augmentations de charges ;

S'interrogent sur les éventuelles réponses des autorités de tutelle :

- *visant soit aux mutualisations ou fusions des établissements ayant déjà opéré des rapprochements font état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports et pour autant, ils sont aujourd'hui confrontés au même problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD. La fusion n'est donc pas une solution miracle.*

Les élus, enfin, dénoncent :

- *Les difficultés financières provoquant le non-remplacement des personnels absents et dégradant de ce fait de manière inacceptable la qualité de l'accompagnement nécessaire au bien-être des résidents et les conditions de travail des professionnels ;*
- *Les cotations anticipées des GMP : si celles-ci permettent de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les financements liés ne sont versés que de 12 à 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens ! ;*
- *Les nouvelles coupes PATHOS qui servent aujourd'hui à financer les insuffisances de dotations de l'État plutôt qu'au recrutement de nouveaux professionnels correspondant à un accompagnement à hauteur de la dépendance et des pathologies des résidents.*

Collégialement, les élus présents constatent :

- *Ne plus pouvoir payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour leurs EHPAD, pour garantir les équilibres financiers.*

Collégalement, les élus présents décident :

- *De présenter à l'ensemble des communes une motion de soutien aux EHPAD territoriaux,*
- *De s'interroger sur le refus ou non de voter les prochains budgets, si ceux-ci devaient être déficitaires,*
- *De solliciter une rencontre avec le ministère en charge de l'autonomie et du handicap, de la Santé et le ministère de la Fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales et toutes les instances concernées par le financement des EHPAD,*
- *D'engager un cabinet d'avocats sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'État*

Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu.

Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre.

Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand âge. »

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir adopter la présente motion de soutien aux EHPAD publics comme présentée ci-dessus.

Je ne sais pas si vous voulez réagir.

Mme LAUTREDOU : Oui, moi, je voudrais juste réagir. Je vais profiter de la présence de Nathalie parmi nous. Nathalie, à travers toi, je voudrais dire bravo et merci à tous les personnels des EHPAD et d'ailleurs, le travail remarquable que vous faites autour de nos aînés, toujours avec le sourire. Et au-delà des difficultés financières, c'est vos statuts aussi sans doute, et le regard qu'on pose sur nos aînés et sur votre travail. Parce qu'il y a des professions, je pense, qui sont plus importantes que d'autres. Et la vôtre, c'est important. Donc, merci et bravo.

(Applaudissements.)

M. MOULLEC : Peut-être que tu veux dire quelque chose, Nathalie ? Toi, tu es concernée.

Mme. COLIN : C'est très compliqué. C'est vrai qu'on est fatigués, on n'a pas de personnel. Le personnel qu'on recrute, c'est deux jours-trois jours, s'en va parce que

les conditions, c'est trop dur. Un matin, un soir, repas d'un soir, un matin, c'est compliqué. Puis, les jeunes ne veulent plus. Il y a le manque de motivation aussi, je pense. Donc, on fait en groupe, et puis on change nos heures.

M. MOULLEC : On l'évoquait l'autre jour, j'ai discuté avec les EHPAD ici, il y en a où il y a un jour dans la semaine, on ne lève plus les résidents. Ils restent au lit toute la journée.

Mme COLIN : Chez nous, on lève toujours. Mais à Pont-Croix, ils ne font pas parce qu'ils manquent de personnel.

M. MOULLEC : Mais il y a des EHPAD, on ne lève plus les résidents un jour de la semaine.

Mme GOMET : Ça porte un nom, ça s'appelle de la maltraitance.

M. MOULLEC : Voilà, on en est là en France en 2023.

M. THOMAS : J'ai vu que le Département du Morbihan a débloqué 8 millions d'euros là-dessus.

M. MOULLEC : De toute façon, le Département du Finistère va certainement aussi faire un déblocage. Après, je ne sais pas, Florian.

M. LE BARS : Ça a déjà été fait. C'est vital.

M. MOULLEC : C'est ça. Est-ce qu'on peut partir du principe que tout le monde vote cette motion à l'unanimité ? On lève le doigt ? Merci à toutes et à tous, merci pour votre soutien à la fois pour le personnel, mais aussi à la fois pour nos aînés qui méritent un autre traitement que celui qu'ils ont aujourd'hui.

13- Administration de l'Assemblée – Informations diverses – marchés – CAO :

M. MOULLEC : La dernière délibération, c'est une information diverse qui concerne les marchés.

Administration de l'Assemblée – Informations diverses – marchés – CAO.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte des informations suivantes :

Concernant le marché assurances, suite à la Commission d'appel d'offres du 14 septembre 2023 :

- Le lot 1 : IARD

- Dommages aux biens a été attribué à Groupama pour 12 979 € pour trois ans.
- Le lot responsabilité civile est infructueux.
- Et le lot automobile a été attribué à Groupama pour 8 640 € pour quatre ans.
- Le lot protection juridique à SMACL pour 11 696 € pour 2 ans.
- Et le lot 2 : Risques statutaires : Groupama pour 54 615 € par an.

Dernière information, le marché du groupement de commandes Audierne-Plouhinec concernant les Illuminations de Noël, il y avait deux candidats, c'est l'offre de la société Férézou Animations qui a été retenue, pour 119 982 € ventilés d'une part de 72 000 € pour Audierne et de 47 979,60 € pour Plouhinec.

Les membres du Conseil municipal sont donc sollicités pour prendre acte des informations communiquées.

Mme LAUTREDOU : Juste une petite question, au-delà des lumières, parce que je pense que ça sera sur le même principe que les lumières, plus ou moins. Est-ce qu'il y a quelque chose, genre un marché de Noël, quelque chose de prévu ?

M. MOULLEC : Cette fois-ci, il est en cours de finition, un volet animation est travaillé. Plutôt là où se trouve la structure financière des deux communes, plutôt sur Audierne. Mais effectivement, ce qu'il y aura cette année, mais pas les deux années avant, c'est un volet animation. Et il y a un feu d'artifice aussi.

Mme LAUTREDOU : Le combien ?

M. MOULLEC : Normalement, ce sera le 29 ou le 30. Mais c'est en cours de précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? C'est bon ? Pas d'autres questions ?

Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 22h02.

Le secrétaire de séance

Florian LE BARS



Le Maire

Yvan MOULLEC